

# La réception de Grotius au XVIIIe siècle



**Radboud Universiteit Nijmegen**

**Mémoire**

Nom : Sven de Rooter

Numéro d'étudiant : S4532481

Radboud Universiteit – Franse Taal en Cultuur

Madame Montoya et Madame Klimova

22-06-2018

# Contenu

Introduction	3
Status Questionis	5
Méthodologie	8
Les parties de l'argumentation	9
Chapitre 1 – D'un enfant prodige à un véritable humaniste	11
1.1 La vie de Grotius	13
1.1.1 Un enfant prodige	13
1.1.2 Le conflit religieux	14
1.1.3 En France	15
1.1.4 Carrière littéraire	16
1.2 <i>De iure belli ac pacis</i>	17
1.2.1 Le premier livre	18
1.2.2 Le deuxième livre	20
1.2.3 Le troisième livre	21
Chapitre 2 – Situer la pensée de Grotius au XVIIIe siècle	22
Chapitre 3 –Présentation de la réception de Grotius	26
3.1 Barbeyrac	26
3.1.1 Biographie de l'auteur	26
3.1.2 Le texte	27
3.2 Burigny	29
3.2.1 La biographie de l'auteur	29
3.2.2 Le texte	30
3.3 Burlamaqui	32
3.3.1 La biographie de l'auteur	32
3.3.2 Le texte	33
Chapitre 4 – L'influence de la pensée de Grotius dans <i>l'Encyclopédie</i>	36
4.1 L'Encyclopédie	36
4.2 Les domaines dans lesquels on retrouve Grotius	37
5. Conclusion	42
Bibliographie	46
Sources primaires	46
Sources secondaires	46

## Introduction

Hugo Grotius (1583-1643) était un humaniste, diplomate, juriste et avocat d'origine néerlandaise. Figure majeure dans les domaines de la philosophie, de la théorie politique et du droit durant les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle, il est également un des grands théoriciens des droits religieux dans leur versant protestant. Il est aujourd'hui surtout connu pour ses livres *Mare Liberum* (De la liberté des mers) en 1609 et *De iure belli ac pacis* (Le droit de la paix et de la guerre) en 1625, qui ont eu un impact immense sur la pensée des droits au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle. Un de ces livres, *De Iure belli ac pacis*, a beaucoup contribué à la pensée sur les droits internationaux. Pendant le siècle suivant, on élabore encore ces idées. Un grand auteur comme Jean-Jacques Rousseau, se basait sur les idées de Grotius dans son œuvre *Sur la Paix perpétuelle*, et il a aussi une opinion sur Grotius lui-même, comme le montre le passage ci-dessous.<sup>1</sup> Dans le *Dictionnaire Rousseau* nous trouvons une citation qui décrit la relation entre Grotius et Rousseau:

Grotius était considéré, à tort ou à raison, comme le maître à penser de l'école du droit de la nature et des gens. Rousseau donc, selon la méthode qu'il s'était fixée, le lut, nota des expressions, copia des phrases et des passages et puis prit ses distances par rapport aux textes et il jugea sévèrement.<sup>2</sup>

Nous voyons qu'il y avait plusieurs points de vue en ce qui concerne la valeur des travaux de Grotius, comme Rousseau pouvait aussi exprimer de la critique sur les travaux de Grotius, comme le montre le passage. La réception des travaux de Grotius n'est donc pas claire. L'exemple de Rousseau montre que bien que Grotius ait considéré aujourd'hui comme une figure majeure dans les domaines de philosophie, de la théorie politique et du droit, il n'est pas certain que cela soit aussi le cas pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle. Il est donc possible qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, les travaux de Grotius étaient critiqués et donc qu'il existe une réception différente. Il est donc intéressant d'analyser cette réception de Grotius. Un autre aspect qu'il faut considérer est le fait que Grotius a beaucoup écrit sur le droit de révolte et les responsabilités d'un souverain. Ces deux aspects étaient au centre du développement politique du XVIII<sup>e</sup> siècle qui se caractérise évidemment par la Révolution Française. Quand nous considérons que Grotius a créé des règles élémentaires sur le droit de révolte et quand nous

---

<sup>1</sup> TROUSON, Raymond, *Dictionnaire de Jean-Jacques Rousseau*, Paris, Honoré Champion, p.393

<sup>2</sup> Ibid.

constatons que le siècle suivant il y a une révolution, il devient important de connaître la réception de Grotius, parce qu'il a peut-être, dans ses travaux, fourni des arguments pour cette Révolution. Un dernier aspect qui rend cette recherche intéressante c'est le fait que Grotius a vécu une révolte, notamment la Révolte de Gueux (1566-1648). Il est probable que Grotius ait été influencé par cette révolte et que ses travaux contiennent des références à elle. Nous nous concentrerons sur la réception en France, comme Grotius avait une relation intime avec la cour française et il y a aussi le rôle important de la France pendant les Lumières à considérer, comme Paris était vu comme le centre de ce mouvement.<sup>3</sup> Ce sont donc ces trois aspects ; une réception différente, les règles élémentaires sur le droit de révolte avec la Révolution Française et la vie turbulente de Grotius, qui légitiment cette recherche.

Ce mémoire porte sur la réception de Grotius au XVIIIe siècle. Nous regarderons de plus près son influence sur le monde savant. La question principale qui s'impose est : Comment Grotius est-il reçu dans le monde savant au XVIIIe siècle? Comme le terme *monde savant* est vague, nous avons sélectionné trois auteurs qui font référence à Grotius, notamment Jean Barbeyrac, Jean Lévêque Burigny et Jean Jacques Burlamaqui. Les critères de la sélection sont élaborés dans la partie *méthodologie*. De plus, nous analyserons aussi l'influence de Grotius dans le domaine de la vulgarisation scientifique, nous l'analyserons à partir de l'œuvre la plus associée aux Lumières, *l'Encyclopédie*. Quant à la définition du terme *réception*, nous distinguerons deux aspects. Pour le premier aspect nous nous concentrerons sur l'auteur, donc sur Grotius. Dans cette partie nous examinerons quelles valeurs personnelles sont attribuées à Grotius, c'est-à-dire si l'auteur du texte a de l'appréciation pour Grotius ou de la dépréciation pour lui. Dans la deuxième partie nous nous concentrerons sur la réception des idées de Grotius et nous examinerons si l'auteur du texte pensait que les idées de Grotius étaient valables ou bien obsolètes.

## Status Questionis

Les idées de Grotius sont connues, comme l'indique le fait que un grand auteur comme Rousseau réfère à lui dans son œuvre *Principes du droit de la guerre - Ecrits sur la paix*

---

<sup>3</sup> OUTRAM, Dorinda, *Panorama of the Enlightenment*, Los Angeles, Getty Productions, 2006, p. 22

*perpétuelle*.<sup>4</sup> Pour comprendre l'usage que fait Rousseau des idées de Grotius, il est important de connaître sa réception plus large dans le domaine francophone à cette époque

Pour analyser cette réception nous nous servirons aussi de la littérature secondaire. Il existe un grand nombre de littérature secondaire sur Grotius et sur ses idées. En ce qui concerne les biographies, il faut mentionner l'œuvre *Hugo de Groot : een leven in strijd om de vrede 1583-1645*<sup>5</sup>, écrite par Henk Nellen en 2007. Dans cette œuvre, Nellen montre les événements qui ont marqué la vie de Grotius. Une autre biographie qui est aussi essentielle pour cette recherche est celle de Peter Haggemacher, intitulé *Grotius et la Doctrine de la Guerre juste*<sup>6</sup>, publiée en 1980. Dans cette œuvre la vie de Grotius joue un rôle central et Haggemacher explique également les idées de Grotius. Un dernier auteur qui s'intéresse à la vie de Grotius est Erik Thomson. Dans son article « France's Grotian Moment ? Hugo Grotius and Cardinal Richelieu's commercial statecraft »<sup>7</sup> il exprime les relations entre la France et Grotius, ce qui nous aidera pour le premier chapitre consacré à la vie de Grotius. Ces trois œuvres nous aident à comprendre la vie de Grotius et les événements qui l'ont profondément marqués et de plus, ces œuvres fournissent des données pour le premier chapitre qui traite l'aspect biographique de cette recherche.

En ce qui concerne le cadre plus général des idées de Grotius, il est essentiel de mentionner l'œuvre de Christian Nadeau et Julie Sadaa. De nos jours, les idées d'une guerre juste ou injuste sont encore très actuelles, comme le démontrent Nadeau et Sadaa dans leur œuvre *Guerre juste, guerre injuste: Histoire, théories et critiques*.<sup>8</sup>

Dan Edelstein est aussi un auteur important qu'il faut mentionner quand on s'intéresse aux idées de Grotius. Dans son article « War and Terror : the Law of Nations, from Grotius to the French Revolution »<sup>9</sup> il explore comment la définition de *la loi naturelle* a évolué pendant le XVIIe et le XVIIIe siècles. Il montre cette évolution en comparant les idées de différents

---

<sup>4</sup> ROUSSEAU, BACHOFEN ET SPECTOR, *Principes du droit de la guerre – Écrits sur la paix perpétuelle*, Paris, Vrin, 2008

<sup>5</sup> NELLEN, Henk, *Hugo de Groot: een leven in strijd om de vrede 1583-1645*, Amsterdam, Balans, 2007

<sup>6</sup> HAGGENMACHER, Peter, *Grotius et la doctrine de la guerre juste*, Genève, Graduate Institute Publications, 1983

<sup>7</sup> THOMSON, Erik, « France's Grotian Moment ? Hugo Grotius and Cardinal Richelieu's commercial statecraft », *French History*, volume 21, issue 4, 2007, p.377 - 394

<sup>8</sup> NADEAU, SADAA, *Guerres justes et injustes: argumentation morale avec exemples historiques*, Paris, Philosophies, 2009

<sup>9</sup> EDELSTEIN, Dan, « War and Terror : the Law of Nations, from Grotius to the French Revolution », *French Historical Studies*, volume 31, issue 2, 2008 p. 229 - 262

penseurs sur la loi naturelle de la période mentionnée. La citation suivante provient de son article et elle montre l'idée principale de Grotius :

Grotius adopted the more realist view that nations at different times will inevitably find themselves in a "state of war." He accordingly dwelled longest on questions of how to regulate wars in progress<sup>10</sup>

Richard Tuck est aussi un auteur essentiel. Tuck a analysé dans son œuvre *The Rights of War and Peace*<sup>11</sup> (1999) les idées de Grotius et il les a comparées avec celles des autres penseurs, comme Hobbes et Pufendorf. Un exemple de ce fait est que Tuck compare les idées de Grotius et du philosophe anglais Thomas Hobbes.

Pour la compréhension de la définition de la loi naturelle, il faut aussi nommer d'autres penseurs des XVIIe et XVIIIe siècles, comme Hobbes. Ses pensées ont été analysées par Benoît Spinoza, dans la biographie *Hobbes*.<sup>12</sup> Le *Stanford Encyclopedia of Philosophy* fournit de l'information sur d'autres philosophes, comme Pufendorf<sup>13</sup> et Cumberland.<sup>14</sup>

Pour la compréhension du mouvement des Lumières, une œuvre de base pour cette recherche est celle de Dorinda Outram, intitulée *Panorama of the Enlightenment*<sup>15</sup>. Dans cette œuvre, Outram décrit un cadre théorique dans lequel les caractéristiques des Lumières sont expliquées. En ce qui concerne les textes traités dans le troisième chapitre, Arjo Vanderjagt<sup>16</sup> est expert en ce qui concerne les textes de Jean Bayberac, un auteur que nous analyserons.

---

<sup>10</sup> Ibid., p.234

<sup>11</sup> TUCK, Richard, *The Rights of War and Peace*, Gloucestershire, Clarendon Press, 1999

<sup>12</sup> SPINOSA, Benoît, *Hobbes*, Paris, Les Belles Lettres, 2014

<sup>13</sup> -, « Pufendorf's moral and political Philosophy », <https://plato.stanford.edu/entries/pufendorf-moral/>, (consulté le 08 juin 2018)

<sup>14</sup> -, « The History of Utilitarianism » <https://plato.stanford.edu/entries/utilitarianism-history>, (consulté le 08 juin 2018)

<sup>15</sup> OUTRAM, Dorinda, *Panorama of the Enlightenment*, Los Angeles, Getty Productions, 2006

<sup>16</sup> VANDERJAGT Arjo, « Die Berliner Hugonotten und der Fall Barbeyrac » *Brill's studies in intellectual History*, volume 204, 2011, p.91-184

En ce qui concerne les débats scientifiques, Grotius joue un rôle important dans le débat sur la question si les idées du XVIIe siècle peuvent être vu comme des idées éclairées.

Normalement, nous estimons que les idées éclairées datent de la période des Lumières, donc le XVIIIe siècle. Cependant, certains scientifiques pensent que les idées d'un siècle précédent peuvent aussi être considérées comme des idées éclairées. Un exemple d'un auteur qui pense que les idées de Grotius sont éclairées est Christian Gellinek. Dans un article de *Colloquia Germanica*, il exprime que :

Hugo Grotius may have been the most enlightened, cosmopolitan,  
and yet religious luminary in Europe during the first half of the seventeenth century<sup>17</sup>

Mais il existe aussi un grand nombre de scientifiques qui pensent que les idées du XVIIe siècle sont surtout des prédécesseurs des idées éclairées du XVIIIe siècle.

Un autre débat scientifique dans lequel nous trouvons Grotius est le débat sur la définition de la loi naturelle et les différences et similarités entre des différents penseurs du XVIIe siècle, comme Hobbes et Pufendorf. Comme nous explorerons dans le deuxième chapitre, il y a des différences et des similarités entre les idées de Grotius et entre celles de Hobbes, par exemple. Richard Tuck est un auteur important en ce qui concerne cette comparaison. Dans son discours, Tuck conclut que:

I will simply observe that it became to a degree a commonplace in late seventeenth-century in  
Germany to say that there was at bottom little to choose between Grotius and Hobbes<sup>18</sup>

De nos jours, Grotius est souvent considéré comme le père fondateur de l'idée de la loi naturelle. Grotius est de plus souvent considéré comme un grand homme et ses pensées sont également célèbres ce qui explique pourquoi il a y beaucoup d'appréciation pour lui. Les grands auteurs du XVIIIe siècle comme Rousseau ont aussi écrit sur lui donc il est évident qu'il y a de l'intérêt pour Grotius pendant le XVIIIe siècle. C'est pourquoi nous assumons qu'il y avait beaucoup d'appréciation pour Grotius, même au XVIIIe siècle. Grotius était considéré comme un grand auteur avec des idées pertinentes.

---

<sup>17</sup> GELLINEK, Christian, « Hugo Grotius », *Colloquia Germanica*, volume 16, 1983, p.232

<sup>18</sup>

## Méthodologie

Afin de répondre à notre question centrale sur la réception de Grotius au XVIIIe siècle, nous avons choisi d'étudier trois textes. Ces textes datent tous du XVIIIe siècle et ils nous aident à analyser la réception de Grotius. Le premier texte est un préface de la traduction française de l'œuvre de Grotius. Cette traduction<sup>19</sup>, publiée en 1729 et faite par Jean Barbeyrac, nous montre de la réception positive de Grotius. Ce texte de Barbeyrac est la première traduction française de l'œuvre de Grotius. Comme la majorité de la population à l'époque ne comprenait pas le latin, cette tentative de traduire l'œuvre doit être vue comme un objectif pour rendre l'œuvre de Grotius accessible à tout le monde, ce qui veut déjà dire que l'œuvre était considérée comme importante. Nous avons sélectionné ce texte parce qu'il est la première traduction française de l'œuvre de Grotius et parce que le préface nous montre une claire image de l'appréciation de Grotius.

Le deuxième texte<sup>20</sup>, écrit par Jean Lévesque de Burigny, est une biographie qui s'appelle *La vie de Grotius et les histoires de ses ouvrages* qui a été publiée en 1754. Le deuxième texte est aussi intéressant parce qu'il nous aidera à comprendre les qualités personnelles de Grotius. De plus, il faut aussi mentionner qu'il existe peu de biographies sur Grotius au XVIIIe siècle, donc une biographie consacrée à lui est certainement intéressante, parce que nous pouvons nous demander pourquoi Burigny pensait que la vie de Grotius valait une biographie, par exemple.

Le dernier texte<sup>21</sup> est écrit par Jean Jacques Burlamaqui, qui s'appelle *Les principes de la loi naturelle* (1754) et il présente les idées principales sur la loi naturelle de Grotius, de Hobbes, de Pufendorf et d'autres auteurs. Le dernier texte a été sélectionné pour examiner la réception sur les idées de Grotius. Comme le dernier texte nous présente les idées principales sur la loi naturelle, nous pouvons analyser la valeur des idées de Grotius au XVIIIe siècle.

Pour nos analyses des textes, nous utiliserons le schéma ci-dessous pour l'interprétation d'un texte, basé sur un schéma fourni par la Faculté des Sciences historiques

---

<sup>19</sup> GROTIUS, Hugo, traduction par Barbeyrac publiée en 1729, *Le droit de la guerre et de la paix*, Paris, Guillaumin, 1625

<sup>20</sup> BURIGNY, Jean Lévesque, *La vie de Grotius, avec les histoires de ses ouvrages*, Amsterdam, Marc Michel Rey, 1754

<sup>21</sup> BURLAMAQUI, Jean Jacques, *Les principes de la loi naturelle*, Amsterdam, Marc Michel Rey, 1754



de l'Université de Lille.<sup>22</sup> Nous avons sélectionné ce schéma comme il nous aidera à interpréter des textes historiques et parce que les questions posées sont très valables pour cette recherche.

1. Explication des termes inconnus
2. Rechercher les enjeux <ul style="list-style-type: none"><li>● Qui s'exprime ?</li><li>● A qui s'adresse t- il ?</li><li>● Où, quand ?</li><li>● Quel est le contexte historique ?</li><li>● Quel est le type du document ?</li><li>● Quel est le but poursuivi ?</li></ul>
3. Les constats ou les hypothèses qu'on trouve dans le texte
4. L'argumentation de l'auteur qui accompagne le constat
5. Notre propre réflexion sur les constats proposés par l'auteur

## Les parties de l'argumentation

Dans le premier chapitre, nous explorerons d'abord la période dans laquelle Grotius vivait pour ensuite regarder de plus près quatre aspects de sa vie, commençant avec sa jeunesse, sa vision religieuse, sa relation avec la France et nous terminerons en examinant sa carrière littéraire. Ces quatre aspects sont importants, car ils aident à comprendre la vision de Grotius sur la religion et aussi sur les droits, ce qui est important pour l'analyse de son œuvre *De Iure belli ac pacis*.

Le deuxième chapitre est consacré à une tentative de situer historiquement la pensée de Grotius. Nous explorerons les caractéristiques de la période et nous regarderons de plus près l'évolution de la définition du terme *loi naturelle*. Dans ce chapitre nous montrerons comment Grotius se situe dans ce cadre théorique en matière de droit.

---

<sup>22</sup> Université de Lille, *Schéma pour l'explication d'un texte historique*, [http://angellier.biblio.univ-lille3.fr/ressources/explicationdetexte\\_historique.htm](http://angellier.biblio.univ-lille3.fr/ressources/explicationdetexte_historique.htm), consulté le 3 mars 2018

Dans le troisième chapitre nous nous concentrerons sur des textes qui font référence à l'œuvre de Grotius. En utilisant les analyses des textes, nous examinerons la réception de Grotius. Nous débuterons avec une analyse du mouvement des Lumières. Ensuite, nous passerons au cadre théorique, qui présente les auteurs les plus essentiels en ce qui concerne la pensée sur le droit naturel. Ensuite, nous analyserons les travaux de Barbeyrac, Burigny et Burlamaqui. Il est important de connaître la biographie de ces auteurs, comme la vie d'un auteur peut influencer son texte. C'est pourquoi nous commencerons chaque texte avec une analyse de la biographie de l'auteur, puis nous passerons à l'analyse du texte. Les analyses seraient faites à l'aide de la méthodologie décrite ci-dessus.

Dans le dernier chapitre nous nous focaliserons sur la réception de Grotius dans le contexte du mouvement des Lumières. Nous analyserons cette réception à partir de l'œuvre des Lumières le plus célèbre, *l'Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert. Dans ce chapitre, nous débuterons l'argumentation par une présentation générale de *l'Encyclopédie*, ensuite, nous passerons aux domaines scientifiques dans lesquels on retrouve Grotius et dernièrement, nous examinerons deux exemples de ces domaines.

## Chapitre 1 – D’un enfant prodige à un véritable humaniste

Dans le premier chapitre de ce mémoire nous nous concentrons sur la vie de Grotius et sur son œuvre. Nous présenterons d’abord la période dans laquelle Grotius vivait, pour ensuite regarder de plus près quatre aspects de sa vie : sa jeunesse, sa vision religieuse, sa relation avec la France et dernièrement sa carrière littéraire. Ces quatre aspects sont importants, car ils aident à comprendre la vision de Grotius sur la religion et aussi sur les droits. Dans la deuxième partie de ce chapitre nous examinerons son œuvre la plus importante en ce qui concerne le droit naturel : *De Iure belli ac pacis* (1625).

Nous commencerons donc avec la période dans laquelle Grotius vivait. Grotius est né en 1583 à Delft aux Pays-Bas et il meurt en 1645 à Rostock en Suède. L’aspect qui rend la vie de Grotius si intéressante, c’est la période qui coïncide avec une période turbulente dans l’histoire néerlandaise. La Guerre de Quatre-Vingts Ans, qui a duré de 1568 jusqu’à 1648, a eu une influence énorme sur Grotius et sur sa pensée. Grotius a joué un grand rôle dans la diplomatie pendant la guerre entre les Pays-Bas et l’Espagne.<sup>23</sup>

Au XVI<sup>e</sup> siècle, les pays qu’on appelle aujourd’hui les Pays-Bas et la Belgique étaient des provinces de l’Empire de l’Espagne, gouvernés par la maison de Habsbourg, et jusqu’à 1555, par Charles Quint, depuis Bruxelles. L’empire des Habsbourg comprend pendant cette période une grande partie de l’Europe occidentale, comme le montre la carte.<sup>24</sup> Ces possessions avaient été acquises par les Habsbourg par des guerres et des mariages.<sup>25</sup>

---

<sup>23</sup> NELLEN, Henk, *Hugo de Groot: een leven instrijd om de vrede 1583-1645*, Amsterdam, Balans, 2007, p. 15

<sup>24</sup> -, « Habsbourg » *Encyclopédie Larousse*,

<http://www.larousse.fr/encyclopedie/groupe-personnage/Habsbourg/122891>, (consulté le 28 mai)

<sup>25</sup> LEBRUN, François, *Le 17<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Collin, 2013, p. 11

En 1555, Charles Quint abdique en faveur de son fils, Philippe II. Il y a une distinction claire entre les deux hommes : Charles Quint a passé toute sa jeunesse aux Pays-Bas et il gouvernait depuis Bruxelles. Philippe, en revanche, a grandi en Espagne et il n'a pas le même intérêt politique pour les Pays-Bas que son père. Nous voyons ce désintérêt par le fait que Philippe gouvernait depuis Madrid.<sup>26</sup>

Il y avait des tensions majeures en cette période entre le souverain et le peuple néerlandais. La première tension est d'origine religieuse. Les Pays-Bas espagnols étaient aussi touchés par la diffusion des idées protestantes. Philippe II, très pieux, ne tolérait pas le protestantisme dans ses possessions et l'Inquisition servait comme son instrument pour imposer sa politique.<sup>27</sup> La deuxième tension était politique. Chaque ville néerlandaise avait ses propres règles et ses propres systèmes : le particularisme était très important pour les Pays-Bas. Cependant, Philippe II voulait centraliser ses possessions, donc uniformiser les systèmes, ce qui implique que les villes néerlandaises perdraient leur pouvoir.<sup>28</sup> La troisième tension était économique : comme il fallait avoir une armée pour combattre les révoltes et donc avoir beaucoup d'argent, les impôts ont été augmentés, ce qui touchait donc tout le monde.<sup>29</sup>

Les Pays-Bas espagnols ont signé l'Acte de la Haye en 1581, dans lequel les Etats Généraux proclament l'indépendance des Provinces-Unies et l'argument principal était notamment que Philippe II a abandonné les provinces, non pas le contraire, parce que Philippe n'aurait pas pris sa responsabilité de gouverner les provinces. Les Provinces-Unies s'attelaient à la tâche de trouver un nouveau monarque constitutionnel pour remplacer Philippe II. Cette recherche était sans succès, donc les Provinces-Unies étaient gouvernées par des Etats-Généraux, un grand pensionnaire qui réglait les affaires économiques et le *Stathouder*, qui était le chef de l'armée et de la marine. La période de 1568 jusqu'à 1648 est connue comme la Guerre de Quatre-Vingt Ans, dans laquelle l'Espagne et les Pays-Bas s'opposent. Grotius a donc vécu ces événements turbulents. Il était notamment chargé d'écrire l'histoire nationale des Provinces-Unies, *De Republica emendanda*<sup>30</sup> (Pour améliorer la république

---

<sup>26</sup> LEBRUN, François, *Le 17e siècle*, Paris, Armand Collin, 2013, p.12

<sup>27</sup> Ibid., p.169

<sup>28</sup> Ibid., p.163

<sup>29</sup> Ibid., p.166

<sup>30</sup> NELLEN, Henk, *Hugo de Groot: een leven instrijd om de vrede 1583-1645*, Amsterdam, Balans, 2007, p. 67

hollandaise) (1601) pour ainsi se distancier mieux de l'Espagne, par exemple.<sup>31</sup> Dans *De Republica emendanda* il décrit un système politique dans lequel le peuple a plus de liberté mais il est quand même gouverné par un souverain. Nous voyons des différences distinctes quand nous comparons ce système avec le système espagnole de l'époque, qui se concentre plus sur la centralisation du pouvoir du souverain et dans lequel la liberté du peuple ne joue qu'un rôle secondaire. Henk Nellen, l'auteur de la biographie *Hugo de Groot een leven in strijd om de vrede 1583-1645*.<sup>32</sup> exprime cette idée de la manière suivante :

Celui qui combine un souverain royal, des dirigeants avec une autorité et la liberté du peuple, arrive à un système qui évite les extrêmes d'une tyrannie et d'une anarchie.<sup>33</sup>

Une autre guerre qui est importante pour la vie de Grotius, est la Guerre de Trente Ans. De 1618 jusqu'à 1648 la plupart des pays européens s'opposent à la monarchie de Habsbourg. Grotius a aussi contribué à la diplomatie dans cette guerre. Grotius s'installe notamment en 1632 à Hambourg, qui était occupé par les Suédois à cette époque. Pendant la Guerre de Trente Ans la France et la Suède forment une alliance contre la maison de Habsbourg qui dirigeait entre autres le Saint-Empire et l'Espagne. Grotius est envoyé comme ambassadeur à Paris où il a la mission de négocier la fin de la guerre pour la Suède, donc il a directement influencé le Traité de Westphalie, qui marquait la fin de la Guerre de Trente Ans.

<sup>34</sup>

## 1.1 La vie de Grotius

### 1.1.1 Un enfant prodige

Ensuite, dans cette section, nous examinerons la jeunesse de Grotius. La jeunesse de Grotius est important d'analyser, car elle forme la base de la pensée Grotius et de plus, cette analyse nous aidera à comprendre son milieu social.

Hugo Grotius, ou Hugo de Groot en néerlandais est né en 1583 à Delft aux Pays-Bas dans la famille du bourgmestre de cette ville. Il faut dire quelques mots sur le prestige de la

---

<sup>31</sup> Ibid., p.68

<sup>32</sup> Ibid., p. 14

<sup>33</sup> NELLEN, Henk, *Hugo de Groot: een leven in strijd om de vrede 1583-1645*, Amsterdam, Balans, 2007. p.67

<sup>34</sup>Ibid., p.532

famille qui s'y prêtait bien. En général, dans la Hollande de cette époque quand on s'appelle de Groot, c'est qu'on a accompli quelque chose de plutôt louable. Docteur en droit, le père de Hugo Grotius est bourgmestre de Delft, et ensuite curateur de l'université de Leyde, un poste prestigieux. Son oncle, Cornelis de Groot, fréquente les bancs de la faculté de droit d'Orléans et sa mère vient d'une famille connue : les van Overschie. Aussi, le petit Grotius arrive-t-il rapidement à Leyde, en 1594. Et c'est à Leyde où il fréquente les cours de droit de son oncle. Il s'avère donc que les connections de sa famille ont été importantes pour Grotius pendant sa scolarité.<sup>35</sup> Selon Nellen, Grotius était un enfant prodige :

Hugo de Groot était déjà reconnu comme un enfant prodige quand il était un petit garçon. En un rien de temps il a ramassé des informations et les a garées à portée de sa mémoire phénoménale. Il est devenu une sorte d'attraction foraine pour l'élite. Enchanté, on écoutait le petit morveux qui, pieds nus et sans trébucher, faisait l'effort d'une mesure latine difficile. Hugo a connu le phénomène de l'admiration à un jeune âge. Il semble que ce plaisir a continué à lui plaire pendant toute sa vie<sup>36</sup>.

Un autre exemple de l'intellect de Grotius est fourni par sa visite à la cour d'Henri IV, le roi de France pendant cette période. En 1598, à l'âge de 15 ans, il a accompagné le grand pensionnaire Johan van Oldenbarnevelt pendant une mission diplomatique à Paris. À cette occasion, le roi Henri IV l'aurait présenté à sa cour comme « le miracle de la Hollande ».<sup>37</sup>

### 1.1.2 Le conflit religieux

Il est important d'analyser le conflit religieux qui se produisait aux Pays-Bas au début du XVIIe siècle, car Grotius a joué un grand rôle dans ce conflit et de plus, il a aussi écrit un grand nombre d'œuvres religieuses.

Pendant la Guerre de Quatre-Vingts Ans, il y a une période de cessez-le-feu entre les Hollandais et les Espagnols entre 1609 et 1621 qui est connue par le nom de la Trêve de Douze Ans. Pendant cette période, les Pays-Bas étaient déchirés par le conflit religieux. Deux groupes de l'église réformée se sont affrontés: les Arminiens modérés et les Gomaristes orthodoxes. Le pari était la théorie de la prédestination: Dieu avait-il minutieusement enregistré le cours de la vie humaine, ou y avait-il de la place pour la liberté humaine? En

---

<sup>35</sup> Ibid., p.25-26

<sup>36</sup> Ibid., p. 13

<sup>37</sup> LEBRUN, François, Le 17e siècle, Paris, Armand Collin, 2013, p.170

d'autres termes, un homme allait-il en enfer parce que Dieu l'avait déjà déterminé, ou est-ce sa propre faute?<sup>38</sup>

Selon Grotius, le grand pensionnaire Johan van Oldenbarnevelt et les autres Arminiens, l'homme n'est pas prédestiné. Aux fundamentalistes calvinistes, il dit: celui qui croit à la prédestination fait de Dieu un complice du mal humain. L'homme a un libre choix et c'est sa propre décision de faire le bien et tourner le dos au mal.<sup>39</sup>

L'autre camp, les Gomaristes orthodoxes étaient soutenus par le Stathouder Maurice de Nassau, le Prince d'Orange et le fils de Guillaume I d'Orange-Nassau. Il était au service des Provinces, mais comme un chef de l'armée a beaucoup d'influence dans des temps de guerre, le Stathouder avait aussi un pouvoir considérable. Un autre aspect lié à l'opposition entre le grand pensionnaire et le Stathouder est la vision politique : l'économie du pays est la responsabilité du grand pensionnaire tandis que le Stathouder veut faire la guerre, ce qui n'est pas favorable à l'économie : les deux hommes s'opposent donc de nature.<sup>40</sup>

En 1617, l'opposition entre ces deux partis a dégénéré en une guerre civile. Lors du Synode de Dordrecht, le Stathouder a accusé le grand pensionnaire de haute trahison et l'a fait arrêter et exécuter en 1619. Grotius était détenu dans le château de Loevenstein, où il a attendu son jugement. En 1621, Grotius s'est évadé du château dans une caisse de livres et il s'enfuit à Paris.<sup>41</sup>

### 1.1.3 En France

Grotius avait une relation intime avec la France. En France, Grotius était accueilli, après sa fuite, à bras ouverts, ce dont témoigne une pension annuelle que Grotius obtient de la cour de Louis XIII. C'est dans cette période que Grotius écrit son œuvre le plus célèbre *D'iure belli ac pacis* (1625), originalement écrite en latin mais traduite en français en 1729 : *Le droit de la guerre et de la paix*. Nous pouvons donc constater que Grotius n'a pas arrêté sa carrière et que sa période en France l'a stimulé à écrire des ouvrages savants. Nous voyons que la relation

---

<sup>38</sup> Ibid. p . 169

<sup>39</sup> Ibid p. 169

<sup>40</sup> LEBRUN, François, Le 17e siècle, Paris, Armand Collin, 2013, p.172

<sup>41</sup> NELLEN, Henk, *Hugo de Groot: een leven instrijd om de vrede 1583-1645*, Amsterdam, Balans, 2007, p.251

affective entre la cour française et Grotius est mutuelle : *De Iure belli ac pacis* était notamment dédié à Louis XIII, ce qui reflète son appréciation de Grotius.<sup>42</sup>

Grotius a donc négocié avec le premier ministre de la France, qui était, à cette époque, le Cardinal de Richelieu. Dans son article « France's Grotian Moment ? Hugo Grotius and Cardinal Richelieu's commercial statecraft », Erik Thomson suggère que les relations entre les deux hommes avait beaucoup de contact :<sup>43</sup>

En 1626, le cardinal tenta d'engager Grotius comme expert commercial, le consultant à plusieurs reprises. Bien que Grotius ait décliné, le cardinal a été profondément influencé par les arguments de Grotius au sujet de la liberté du commerce et du commerce. Richelieu a adapté ces arguments aux besoins français et à sa propre vision catholique de l'État.<sup>44</sup>

Nous pouvons donc remarquer que la relation entre la France et Grotius était intime. La France a d'abord accueilli Grotius à bras ouverts et Thomson suggère même que les idées de Grotius ont profondément influencé la vision de Richelieu.

#### 1.1.4 Carrière littéraire

Grotius connaît une carrière littéraire florissante, car il a écrit de 1601 jusqu'à sa mort en 1645. Au total il a écrit 14 œuvres, qui étaient toutes, avec l'exclusion d'une seule œuvre hollandaise, écrites en latin. La plupart de ses œuvres traitent du conflit religieux qui était très polémique pendant ce siècle. Un autre sujet sur lequel Grotius a beaucoup écrit, c'est le droit, dont des titres comme *De Iure belli ac pacis* et *Mare Liberum* sont des exemples. Pendant sa période en France, ces œuvres étaient publiées en France, tandis que la plupart de ses œuvres ont été publiées en Hollande. Dans cette partie nous regarderons quelques exemples de plus près.

Le carrière littéraire de Grotius commence en 1601 par la publication de *De republica emendanda* (Pour améliorer la république hollandaise) , un ouvrage qui est directement lié à la création des Provinces-Unies.<sup>45</sup> Pendant sa période aux Provinces-Unies Grotius a écrit un

---

<sup>42</sup> Ibid, p. 307

<sup>43</sup> THOMSON, Erik, « France's Grotian Moment ? Hugo Grotius and Cardinal Richelieu's commercial statecraft », *French History*, volume 21, issue 4, 2007, p. 377

<sup>44</sup> Ibid.

<sup>45</sup> NELLEN, Henk, *Hugo de Groot: een leven instrijd om de vrede 1583-1645*, Amsterdam, Balans, 2007, p. 67



grand nombre d'œuvres sur la liberté de commerce, ce qui était caractéristique pour le type de commerce aux Provinces-Unies à cette époque. Une œuvre comme *Mare Liberum* (Les Mers libres) parue en 1609 souligne cette théorie.<sup>46</sup>

Dès le moment que la discussion concernant la religion devient de plus en plus polémique, Grotius présente ses arguments dans des œuvres comme *Ordinum Pietas* (La Piété des Etats) en 1613 et *Defensio fidei catholicae de satisfactione* (Défense de la loi chrétienne) en 1617. Il est essentiel à noter que Grotius était au XVIIe et au XVIIIe siècles surtout connu pour ses travaux qui concernent la religion. Comme nous explorerons dans le quatrième chapitre, le nom de Grotius est souvent mentionné dans des travaux religieux du XVIIIe siècle.<sup>47</sup>

Sa période en France se caractérise par les écrits sur le droit naturel, dont *De iure belli ac pacis* est son œuvre la plus importante. Pendant sa période en Suède Grotius a écrit surtout des œuvres sur le droit naturel. De plus, il s'est engagé pour plaider en faveur de la liberté de conscience, ce qui est souligné par *Via ad pacem ecclesiasticam* (Le chemin vers la paix religieuse), apparu en 1642. Son œuvre *De imperio summarum potestatum circa sacra* (Sur le pouvoir des souverains) de 1647 concernant les affaires religieuses est caractéristique pour la période et elle résume la polémique qu'on retrouve dans la Guerre de Trente Ans. Grotius meurt en 1645, trois années avant le Traité de Westphalie auquel il a largement contribué et qui marque la fin de la guerre de Trente Ans.<sup>48</sup>

## 1.2 *De iure belli ac pacis*

Pour la deuxième partie de ce chapitre nous nous concentrerons sur son œuvre qui est aujourd'hui le plus célèbre, *De iure belli ac pacis* (Le droit de la Paix et de la Guerre). Nous commencerons cette argumentation par une contextualisation dans laquelle nous examinerons la définition de *loi naturelle* en nous basant sur la définition d'Aristote.

En ce qui concerne le droit naturel, Grotius n'était pas un pionnier de la pensée de la loi naturelle. En fait, il s'inscrit dans une très longue tradition, qui remonte à Aristote. La notion du droit naturel d'Aristote au IVe siècle avant J.C. est très importante pour comprendre

---

<sup>46</sup> Ibid., p. 94

<sup>47</sup> NELLEN, Henk, Hugo de Groot: een leven instrijd om de vrede 1583-1645, Amsterdam, Balans, 2007, p. 263

<sup>48</sup> Ibid., p. 532

l'évolution de la définition.<sup>49</sup> Selon Marcel Wissenburg<sup>50</sup>, on peut résumer la philosophie d'Aristote dans le fait que le droit naturel porte sur une inclination plus ou moins naturelle à faire le bien. Si l'on agit vertueusement, on ne le fait pas par hasard, parce qu'on décide de faire la bonne chose, ou de faire quelque chose qu'on ressent ; au contraire, on le fait presque automatiquement, parce que on a appris faire le bien et c'est devenu une seconde nature.<sup>51</sup>

Pour le droit volontaire par contre, une condition absolument nécessaire à la justice, c'est la caractéristique facultative de la volonté d'une personne. Agir volontairement d'une manière justifiée dépend, selon Aristote, de deux choses: si l'on a un choix et si l'on sait ce qu'on fait. Donc, en premier lieu, pour agir avec justice, il faut avoir le choix et, en second lieu, il faut également savoir quelles sont les conséquences de nos actions.<sup>52</sup>

Passons à *De iure belli ac pacis*. Il est d'abord intéressant de savoir qu'en ce qui concerne le style, Grotius était fondamentalement un conservateur, il n'y avait rien en lui du rebelle conscient. Son objectif fondamental était toujours de clarifier et de systématiser, sans insister sur un renversement d'un système politique. Cet objectif s'inscrit dans une pratique qui est caractéristique pour la période. La révolution scientifique du XVIIe siècle utilise les mêmes procédés : observer et rationaliser sans insister sur un changement radical. La révolution scientifique est donc construite sur les mêmes bases que la pratique de Grotius.<sup>53</sup> *De iure belli ac pacis* est divisé en 3 livres. Dans la section suivante, nous explorons les thèmes essentiels de ces trois livres.

### 1.2.1 Le premier livre

Dans le premier livre, Grotius exprime son d'accord avec Aristote, mais il ajoute une dimension religieuse, comme ses principes sont profondément influencés par la foi : selon Richard Tuck<sup>54</sup>, les deux principes d'Aristote sont très liés aux dix commandements de la Bible, Grotius adopte une vision chrétienne dans son livre, la source d'une action est Dieu et la nature de l'obligation dont Grotius parle c'est le fait que Dieu est responsable pour notre nécessité de suivre la loi :

---

<sup>49</sup> ARISTOTLE, *Ethique à Nicomaque*, éd. M. Hupperts, Eindhoven, 2004

<sup>50</sup> WISSENBURG, Marcel, Aristoteles en de Ethica, <http://www.wissenburg.org/pdf/aristoteles.pdf>, consulté le 22 avril

<sup>51</sup> Ibid.

<sup>52</sup> WISSENBURG, Marcel, Aristoteles en de Ethica, <http://www.wissenburg.org/pdf/aristoteles.pdf>, consulté le 22 avril

<sup>53</sup> NELLEN, Henk, Hugo de Groot: een leven instrijd om de vrede 1583-1645, Amsterdam, Balans, 2007, p. 15

<sup>54</sup> TUCK, Richard, *The Rights of War and Peace*, Gloucestershire, Clarendon Press, 1999, page 26

[Ces principes] sont dérivés nécessairement des principes intrinsèques d'un être humain qui a été créé par Dieu.<sup>55</sup>

Une autre théorie proposée par Grotius dans le premier livre est celle de la théorie de la propriété. Selon cette théorie on a le droit de saisir les nécessités de la vie, même au prix de la survie d'un autre. Or, il ne permettait pas de prendre inutilement les possessions ou les nécessités de quelqu'un d'autre, parce que ces biens sont par définition rares, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas librement disponibles, comme, par exemple, l'eau. La théorie de la Propriété, affirme Grotius, implique que l'on ne peut pas légitimement prendre de l'eau quand on n'en a pas besoin ; comme l'eau est limitée, cela réduirait la quantité d'eau ce qui pourrait nuire à quelqu'un d'autre, qui en aura davantage besoin. Au XVIIe siècle, beaucoup de théories étaient encore influencées par la religion, donc souvent nous constatons qu'une théorie a une base religieuse. En ce qui concerne la théorie de la propriété proposée par Grotius, nous voyons une base religieuse. Cette théorie a notamment été inspirée par les Dix Commandements de Dieu, comme cette théorie est conforme au dernier commandement :

« Tu ne convoiteras point la maison de ton prochain ; tu ne convoiteras point la femme de ton prochain, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune chose qui appartienne à ton prochain. »

Nous voyons donc encore une fois l'importance de la religion au XVIIe siècle.

Le chapitre quatre du premier livre aborde la question du pouvoir du souverain. Une théorie que Grotius propose aussi dans le premier livre est l'opposition entre le droit naturel et le droit divin. Le droit divin est une justification d'un pouvoir de quelqu'un par Dieu. Les rois français pendant la période de l'Ancien Régime, comme Louis XIV, était choisi par Dieu ce qui légitime leur pouvoir absolu. Selon Grotius, il y a une opposition entre le droit naturel et le droit divin. Selon lui, le roi est soumis à l'autorité divine et il est tenu de respecter la loi naturelle.<sup>56</sup> C'est pourquoi un roi ne peut pas légitimement commander une action qui est en conflit avec les préceptes de la loi naturelle, ce qui était donc de faire la bonne chose. Pour

---

<sup>55</sup> Ibid.

<sup>56</sup> BAEL, Christophe, « Grotius et le ius circa sacra », *Presses Universitaires de France*, volume 4, n° 241, 2008, p. 718

Grotius, il y a deux types de actions dont le roi n'a pas d'influence : « celles que Dieu commande et celles que Dieu proscrit ».<sup>57</sup>

Selon Christophe Beal dans son article intitulé *Grotius et le ius circa sacra*<sup>58</sup>, Grotius pensait que si un souverain « se rend coupable devant Dieu en étendant son pouvoir au-delà des limites imposées par la loi naturelle »<sup>59</sup>, les actions du souverain ne seraient plus légitimes, comme Grotius pensait que les hommes doivent obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.<sup>60</sup> Cependant, en dehors du cas d'une occupation illégale, la résistance à un souverain est selon Grotius illégitime. Encore une fois nous voyons que l'objectif principal de Grotius n'était pas de renverser le système politique de cette période.

Le dernier chapitre du livre conclut que tout le monde doit suivre ces lois, donc chacun peut être coupable s'il fait une action illégitime, y compris donc les souverains. Ce qui est remarquable, c'est que ce chapitre est en contradiction avec ce que nous avons constaté dans le chapitre précédent de l'œuvre de Grotius. Le roi peut être coupable d'une action illégitime, mais le peuple ne peut pas renverser le roi, selon Grotius. Cette contradiction est conforme à la pratique de Grotius, ce qui s'exprime donc par le fait que Grotius crée des règles théoriques, comme les responsabilités d'un souverain, mais il n'insiste pas sur un changement radical, comme une révolution par exemple.<sup>61</sup>

### 1.2.2 Le deuxième livre

Le deuxième livre s'étend sur les causes justes de la guerre. Dans 26 chapitres, Grotius a créé une image complète de ce qui est justifiable pour faire la guerre. Il réutilise les idées du premier livre, comme le droit naturel et volontaire. Selon Grotius, on peut faire la guerre si les deux principes de base sont attaqués par quelqu'un, on parle donc de la légitime défense. Comme l'a indiqué Dan Edelstein, auteur de l'article « War and Terror : The Law of Nations from Grotius to the French Revolution, »<sup>62</sup> cependant ces causes sont difficiles à déterminer,

---

<sup>57</sup> GROTIUS, Hugo, *Le droit de la guerre et de la paix*, Paris, Guillaumin, 1625, troisième livre, p5

<sup>58</sup> BAEL, Christophe, « Grotius et le ius circa sacra », *Presses Universitaires de France*, volume 4, n° 241, 2008, p. 709-724

<sup>59</sup> Ibid., p.716

<sup>60</sup> Ibid., p.717

<sup>61</sup> NELLEN, Henk, *Hugo de Groot: een leven in strijd om de vrede 1583-1645*, Amsterdam, Balans, 2007., p.312

<sup>62</sup> EDELSTEIN, Dan, « War and Terror : the Law of Nations, from Grotius to the French Revolution », *French Historical Studies*, volume 31, issue 2, 2008 p. 393

comme chaque cas peut avoir une cause différente qui peut parfois être justifiable. Pour Edelstein la distinction entre le juste et l'injuste est donc vague. Peter Haggemacher, l'auteur du livre *Grotius et la doctrine de la guerre juste*<sup>63</sup> argumente par contre que cette distinction n'est pas si vague et que la manière dont Grotius décrit les causes se caractérise par une méthode qui était scientifique à l'époque.<sup>64</sup> Comme le résume Edelstein dans la citations suivante :

Ce droit naturel et ce droit des gens, deux sources du droit non écrit s'établissent soit par déduction rationnelle, soit par le consentement des nations civilisées, par l'usage continuels des nations et par le témoignage d'auteurs compétents.<sup>65</sup>

Edelstein argumente de plus que l'aptitude pour un tribunal à juger une affaire est considérée comme naturelle par Grotius, ce qui veut dire que les actions dont parle Grotius sont exerçables par tout individu.<sup>66</sup>

### 1.2.3 Le troisième livre

Dans le troisième livre, divisé en 25 chapitres, Grotius traite du droit dans la guerre et annonce de futures dispositions du droit international pénal et commente notamment les responsabilités des dirigeants et des exécutants dans les guerres injustes. Il établit une sorte de code de la guerre avec ses conventions et ses procédures, que ce soit dans sa déclaration de guerre, dans l'étendue des tueries et des violences autorisées en général, et dans sa conclusion.

Dans ce chapitre nous avons constaté que Grotius a vécu des événements turbulents, comme la Guerre de Quatre-Vingts Ans. Nous pouvons remarquer qu'une partie de sa vie se caractérise par la guerre, comme Grotius a aussi travaillé comme diplomate. Nous remarquons aussi que sa famille avait déjà des connections et Grotius en a profité. De plus, nous constatons que sa relation avec la cour française était intime et que sa carrière littéraire était florissante. Au XVIIe siècle, Grotius était surtout connu pour sa contribution à la

---

<sup>63</sup> HAGGENMACHER, Peter, *Grotius et la doctrine de la guerre juste*, Genève, Graduate Institute Publications, 1983

<sup>64</sup> Ibid., p. 118

<sup>65</sup> EDELSTEIN, Dan, « War and Terror : the Law of Nations, from Grotius to the French Revolution », *French Historical Studies*, volume 31, issue 2, 2008 p. 373

<sup>66</sup> Ibid.

discussion religieuse, qui était très polémique à l'époque. Pour *De Iure belli ac pacis*, nous avons constaté que Grotius a réutilisé les définitions de Aristote, en ajoutant une dimension religieuse. Grotius propose aussi la théorie de la propriété et également l'opposition entre le droit naturel et le droit divin.

## Chapitre 2 – Situer la pensée de Grotius au XVIIIe siècle

Dans ce deuxième chapitre nous situerons la pensée de Grotius au XVIIIe siècle. Nous commencerons par une présentation de la période, qui analyse surtout le mouvement des Lumières. Ensuite, nous passerons à une contextualisation des auteurs les plus essentiels en ce qui concerne la pensée sur le droit naturel.

Le XVIIIe siècle est connu pour le mouvement des Lumières. L'esprit des Lumières du dix-huitième siècle, qui est issu de la révolution scientifique et intellectuelle du XVIIe siècle. L'idée de progrès suppose que chaque génération serait meilleure que la précédente et que tout le monde bénéficie de ce développement. La connaissance était le plus important, comme la connaissance rendrait tout gérable et créerait une société nouvelle et meilleure. Le principe le plus important des penseurs de l'époque était que l'on pouvait trouver la vérité avec l'aide de la raison. Ce que les autorités ecclésiastiques disaient, par exemple, n'était plus considéré comme la vérité. Ces idées ont surgi au XVIIe siècle, mais ce n'est qu'en 1700 qu'il y a vraiment un changement dans les mentalités.<sup>67</sup>

Les idées éclairées se répandent à travers l'Europe grâce aux *philosophes*. Ce n'étaient pas des penseurs existentiels, mais des publicistes. Ils ont fourni leur critique sociale et littéraire de telle manière que le lectorat considérablement augmenté l'a trouvée intéressante et compréhensible. Paris a formé le centre nerveux des Lumières. Là les gens sont entrés en discussion les uns avec les autres dans les nombreux salons de la ville.<sup>68</sup>

Un grand nombre de philosophes étaient français: Montesquieu, Voltaire, Rousseau, Diderot et d'Alembert. Ils pensaient tous que la société pouvait s'améliorer. Montesquieu a apporté une contribution importante à la réflexion sur l'organisation de l'Etat. Avec son œuvre *De l'esprit des lois* (1748) dans laquelle il présente la Trias Politica, ou la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, il a jeté les bases de nombreuses démocraties parlementaires. Rousseau a influencé la réflexion sur l'éducation. Dans son œuvre *Emile ou sur l'Education* (1762), il argumente que les gens sont naturellement bons. L'éducation doit donc être libre et axée sur le développement personnel. Cette vision va directement à l'encontre des idées dominantes sur l'éducation de son temps et est toujours vivante. Ces

---

<sup>67</sup> OUTRAM, Dorinda, *Panorama of the Enlightenment*, Los Angeles, Getty Productions, 2006, p.27

<sup>68</sup> Ibid., p.62

philosophes ont également contribué à *l'Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert. Ses auteurs ont cartographié la science d'une nouvelle manière, avec des critiques sur la société. Dans *l'Encyclopédie*, ils voulaient recueillir les connaissances des siècles passés, transmettre cette connaissance à la progéniture et rendre les gens plus heureux et meilleurs.<sup>69</sup>

Également dans le domaine économique, l'œuvre la plus connue est celle de l'Anglais Adam Smith, intitulée *la Richesse des Nations* (1776), qui a déjà été traduite en plusieurs langues en quelques années. Il est devenu le philosophe du marché libre, le champion du libre-échange<sup>70</sup>

Passons aux auteurs les plus essentiels en ce qui concerne la pensée sur le droit naturel. Au XVIIe siècle nous constatons qu'il y a beaucoup d'intérêt pour le droit naturel. Un auteur très important est Thomas Hobbes. Cette importance est soulignée par Richard Tuck, qui prétend que Hobbes est le descendant intellectuel direct de Grotius.<sup>71</sup> Hobbes, né en 1588 donc pendant la même période que Grotius, argumente dans son œuvre *Léviathan* (1651), que dans la condition naturelle de l'humanité, tandis que certains hommes peuvent être plus forts ou plus intelligents que d'autres, aucun n'est si fort et si intelligent qu'il échappe à la peur de la mort violente. Lorsqu'il est menacé de mort, l'homme dans son état naturel ne peut s'empêcher de se défendre de toutes les manières possibles. Dans l'état de la nature, chacun a un droit ou une licence sur tout ce qui existe dans le monde, selon Hobbes.<sup>72</sup> La vie dans l'état de la nature est « solitary, poor, nasty, brutish and short »<sup>73</sup>

Mais la guerre n'est pas dans le meilleur intérêt de l'homme. Selon Hobbes, l'homme a une volonté de mettre fin à la guerre : les passions qui inclinent les hommes à la paix sont la peur de la mort, le désir des choses nécessaires à la vie commode et l'espoir de leur industrie. Ainsi, Hobbes identifie la peur comme l'émotion la plus puissante. L'homme forme des sociétés pacifiques en concluant un contrat social. Selon Hobbes, la société est une population sous une autorité, à laquelle tous les individus de cette société se sont engagés juste assez de leur droit naturel pour que l'autorité puisse assurer la paix interne et une défense commune.

---

<sup>69</sup> OUTRAM, Dorinda, *Panorama of the Enlightenment*, Los Angeles, Getty Productions, 2006

<sup>70</sup> Ibid., p. 50

<sup>71</sup> Ibid., p. 130

<sup>72</sup> SPINOSA, Benoît, *Hobbes*, Paris, Les Belles Lettres, 2014, p. 48

<sup>73</sup> HOBBS, Thomas, *Leviathan, or The Matter, Forme & Power of a Common-Wealth Ecclesiasticall and Civil*, Londres, Croke, 1651, p.96



Ce souverain, que ce soit la monarchie, l'aristocratie ou la démocratie (bien que Hobbes préfère la monarchie), devrait être un Léviathan, une autorité absolue.

Pour Tuck, Grotius et Hobbes se seraient tous deux engagés à réfuter le droit divin de telle sorte qu'une science moderne de la politique devienne possible. Pour y parvenir, Grotius propose une théorie qui forme la base de l'idée de Hobbes, selon Tuck : « Hobbes, in turn, simply expands upon and extends the Grotian project to its logical extreme. »<sup>74</sup>

Un autre auteur important est le philosophe allemand Samuel von Pufendorf. Von Pufendorf est né en 1632 donc il écrit après la période de Grotius. Dans *De habitu religionis christianae ad vitam civilem* (La relation entre l'église et l'état, et jusqu'où la vie chrétienne et civile s'influencent mutuellement) (1687) le premier point de Von Pufendorf est qu'il se limite à réguler les actes extérieurs. Il conteste la conception de Hobbes de l'état de la nature et il conclut que l'état de la nature n'est pas la guerre. Il identifie le vrai fondement de la loi naturelle avec la «sociabilité» de l'humanité, concluant que Dieu avait créé l'homme pour vivre en société avec les autres.<sup>75</sup>

Tout homme doit, autant qu'il le peut, cultiver et maintenir envers les autres une sociabilité paisible qui soit en accord avec le caractère autochtone et la fin de l'humanité en général.<sup>76</sup>

Les idées de Pufendorf sont basées sur celles de Grotius et nous voyons que comme Hobbes et Grotius, Pufendorf soutenait que le droit des gens était une branche de la loi naturelle et ne devait pas être traité comme une loi positive (loi qui a été décrétée par des êtres humains). Pufendorf défend avec force l'idée que le droit international ne se limite pas à la chrétienté, mais constitue un lien commun entre toutes les nations.<sup>77</sup>

Le dernier auteur qui a contribué à l'évolution de la définition de la loi naturelle est un philosophe anglais, Richard Cumberland, né en 1631, donc après Grotius. La philosophie de Cumberland est exposée dans son œuvre *De legibus naturae* (un traité des lois de la nature) (1683). Sa conception principale est de combattre les principes que Hobbes avait promulgués quant à la constitution de l'humanité, la nature de la moralité et l'origine de la société, et de

---

<sup>74</sup> TUCK, Richard, *The Rights of War and Peace*, Gloucestershire, Clarendon Press, 1999, p. 49

<sup>75</sup> -, « Pufendorf's moral and political Philosophy », <https://plato.stanford.edu/entries/pufendorf-moral/>, (consulté le 08 juin 2018)

<sup>76</sup> Ibid.

<sup>77</sup> Ibid.

prouver que l'auto-avantage n'est pas la fin principale de l'humanité, cette force n'est pas la source de l'obligation personnelle à la conduite morale ni le fondement des droits sociaux, et l'état de la nature n'est pas un état de guerre. Les vues de Hobbes semblaient à Cumberland complètement subversives de la religion, de la morale et de la société civile, et il s'efforçait, en règle générale, d'établir des propositions directement antagonistes.<sup>78</sup>

Dans le discours du droit naturels, nous voyons qu'il y a des discussions sur sa définition. Les penseurs mentionnés dans ce chapitre ont leur propre vision, mais comme le suggère Richard Tuck, sont souvent une extension d'une vision déjà existante. Comme Grotius a élaboré les idées d'Aristote, Hobbes a élaboré plus sur les idées de Grotius et Cumberland a élaboré les idées de Hobbes. Nous voyons donc que la définition est en pleine évolution et que la vision de Grotius se situe parfaitement dans ce discours.

---

<sup>78</sup> -, « The History of Utilitarianism » <https://plato.stanford.edu/entries/utilitarianism-history>, (consulté le 08 juin 2018)

## Chapitre 3 –Présentation de la réception de Grotius

Dans ce troisième chapitre nous examinerons les textes de Barbeyrac, Burigny et Burlamaqui. A partir de ces textes et les arguments que nous trouverons dans ceux-ci, nous présenterons une idée de la réception de l'œuvre de Grotius.

Il est important de connaître la biographie de ces auteurs, comme le contexte dans lequel se déroule la vie d'un auteur peut influencer son texte. C'est pourquoi nous commenterons chaque texte avec la biographie de l'auteur ; ensuite, nous passerons à l'analyse du texte. Les analyses ont été faites à partir du schéma présenté dans la méthodologie.

### 3.1 Barbeyrac

#### 3.1.1 Biographie de l'auteur

Jean Barbeyrac est né en 1674 en France en tant que fils de deux protestants. Quand il était enfant, ses parents ont fui en Suisse pour échapper à la persécution des protestants après la révocation de l'édit de Nantes en 1685. Plus tard Barbeyrac a déménagé à Berlin, espérant de devenir pasteur. Le conflit religieux l'a profondément marqué, et il voulait servir son Seigneur en tant que pasteur. Il était un étudiant prometteur, mais ses sermons n'étaient pas assez orthodoxes, selon Arjo Vanderjagt<sup>79</sup> Il a dû arrêter l'étude de théologie. Ensuite, il décide d'étudier le droit. Selon Vanderjagt<sup>80</sup>, c'était un sujet qui lui convenait bien. « La loi est bien sûr le domaine gouverné par l'ensemble des échelles dans lesquelles un argument est pesé contre un autre dans une tentative de trouver un équilibre. »<sup>81</sup> Nous voyons cette tentative dans l'œuvre *Traité de Jeu*, écrit par Barbeyrac en 1709 dans laquelle il défend l'idée que l'homme n'a pas seulement été créé pour travailler, contestant ainsi la position orthodoxe. Barbeyrac sentait que l'homme était également autorisé à jouer. Même les jeux de hasard et les jeux comme les billes peuvent être joués sans avoir à craindre la rétribution divine.<sup>82</sup>

---

<sup>79</sup> VANDERJAGT Arjo, « Die Berliner Hugenotten und der Fall Barbeyrac » *Brill's studies in intellectual History*, volume 204, 2011, p.92

<sup>80</sup> Ibid., p. 95

<sup>81</sup> Ibid., p. 97

<sup>82</sup> Ibid., p. 101

A cette époque, nous constatons une évolution dans le champ de la conception de la loi naturelle. Cette évolution était basé sur le principe que la nature humaine existait et que si la nature humaine était analysée rationnellement, cela donnerait les règles de droit nécessaires pour gouverner et organiser la société. Barbeyrac a largement contribué à la traduction, à l'organisation et à la critique des écrits sur la loi naturelle aux XVIIe et XVIIIe siècles. Pour Vanderjagt, la plus grande contribution de Bayberac était qu'il n'essayait pas d'aider lui-même à développer le concept de la loi naturelle, mais il a traduit des œuvres importantes en français, comme celles de Pufendorf et de Grotius.<sup>83</sup>

En 1717 Barbeyrac s'est vu offrir un poste bien rémunéré à Groningue en en tant que professeur de droit public et privé. Il est resté à Groningue jusqu'à sa mort en 1744.<sup>84</sup>

### 3.1.2 Le texte

La préface à la traduction du *Droit de la Paix et de la Guerre* (1625) a été publiée en 1729 à Amsterdam, chez Pierre du Coup. Pendant cette période, Barbeyrac occupait déjà la fonction de professeur à l'université de Groningue, donc il semble normal que l'œuvre ait été publié dans ce pays. Cependant, la censure a probablement eu aussi une sorte d'influence. Aux Provinces-Unies, il n'y avait presque pas de censure, ce qui facilitait la publication des œuvres. La traduction comprend aussi une préface du traducteur et c'est un paragraphe de cette préface que nous analyserons. La traduction de Barbeyrac est la première traduction française de l'œuvre de Grotius. Comme le latin était la langue des scientifiques, il était impossible de lire l'œuvre de Grotius pour la plupart de la population. Dans ce processus de traduction, nous voyons aussi une caractéristique des Lumières, comme la littérature devait être accessible à tous pour que tout le monde puisse en profiter. Le préface comprend au total 33 pages, et dans ce préface Barbeyrac exprime ses propres opinions sur Grotius et sur les travaux de Grotius. Il argumente aussi qu'il n'a pas ajouté des paragraphes, donc il est essayé de transformer l'original en français comme le plus pure que possible. La popularité de cette traduction est difficile à interpréter comme les chiffres de l'époque ne sont pas disponibles. En revanche, nous savons qu'il existe un deuxième tome à partir de 1759, donc nous pouvons assumer que la traduction connaissait du succès. Comme déjà mentionné, nous regarderons de

---

<sup>83</sup> VANDERJAGT Arjo, « Die Berliner Hugenotten und der Fall Barbeyrac » *Brill's studies in intellectual History*, volume 204, 2011, p.113

<sup>84</sup> *Ibid.*, p. 124

plus près un paragraphe de la préface de Barbeyrac dans ce chapitre. Ce paragraphe a été sélectionné parce qu'il nous aidera à comprendre l'appréciation pour Grotius à l'époque.

On ne saurait refuser à mon Auteur la gloire d'être original en son genre. C'est le caractère propre de ce Traité, le premier qui ait été fait pour réduire en Système la plus belle & la plus utile des Sciences Humaines, mais malheureusement la plus négligée. Un tel Essai, avec toutes les imperfections qu'on pourra y découvrir, aurait suffi pour immortaliser un homme d'ailleurs prodige d'Erudition<sup>85</sup>. Et, mis à part les grandes ouvertures qu'il fournit, cela seul qu'il a donné exemple, doit rendre l'Ouvrage & l'Auteur éternellement respectables, dans l'esprit de tous ceux qui ont à cœur le bien de la Société Civile & du Genre humain.<sup>86</sup>

Nous constatons que le texte contribue à la réception de Grotius. Nous voyons aussi qu'il y a quatre thèmes dans cette citation : l'originalité de l'auteur, le fait que peu de gens s'intéressent au livre de Grotius et l'immortalisation de Grotius.

Quant à l'originalité de Grotius, nous remarquons que cette originalité est causée par le caractère propre de l'œuvre et la valeur de l'auteur :

« On ne saurait refuser à mon Auteur la gloire d'être original en son genre. C'est le caractère propre de ce Traité »

Pourtant, comme déjà mentionné dans le premier chapitre, Grotius n'était pas un pionnier de la pensée de la loi naturelle. En fait, Grotius était l'héritier d'une très longue tradition, que nous pouvons remonter jusqu'à Aristote. Donc le fait qu'un auteur a écrit un œuvre sur les droits naturels n'est pas original, mais c'est le caractère propre ce qui rend l'œuvre original.

Le caractère propre dont parle Barbeyrac joue un rôle central dans son discours. Selon Barbeyrac, ce caractère propre comprend « la brièveté du style des raisonnements et l'auteur »<sup>87</sup>. Nous voyons donc que le style d'écriture est important et aussi la biographie de l'auteur. Cette biographie joue un rôle important, comme Grotius a vécu des événements exceptionnels, comme la guerre de Quatre-Vingts Ans et son rôle diplomatique dans la Guerre de Trente Ans. Donc au total, il convient d'émettre des observations critiques à l'égard de cette originalité de l'auteur, mais nous pouvons constater que dans son effort de retrouver le

---

<sup>85</sup> Note pour la compréhension : définition d'Erudition: Grande étendue de savoir, connaissance fort étendue dans les belles Lettres & dans toutes sortes de littérature

<sup>86</sup> GROTIUS, Hugo, traduction par Barbeyrac, *Le droit de la guerre et de la paix*, Paris, Guillaumin, 1729, p2

<sup>87</sup> Ibid., p.3

mérite de sa propre traduction, Barbeyrac insiste sur cette prétendue originalité. Un autre aspect intéressant est le fait que ces deux points de ce caractère propre sont directement liés à Grotius, mais ils ne sont pas forcément liés aux idées de Grotius. Dans le préface Barbeyrac parle très peu d'idées de Grotius, il parle surtout de sa vie. Nous pouvons supposer que Barbeyrac ne veut pas parler de ces idées, que le choix de les ne pas prendre en compte était un choix délibéré, mais cela n'est pas clair.

Selon le texte peu de gens s'intéressent au livre de Grotius :

« Le premier qui ait été fait pour réduire en Système la plus belle & la plus utile des Sciences Humaines, mais malheureusement la plus négligée »

Cette remarque est difficile à interpréter, mais quand on considère que la définition de la loi naturelle était en constante évolution, donc il y a d'intérêt pour le sujet, on peut mettre en question cette remarque de Barbeyrac.

Le dernier point porte sur la glorification de l'auteur. Nous retrouvons cette glorification dans des phrases comme :

« Un tel Essai, avec toutes les imperfections qu'on pourra y découvrir, aurait suffi pour immortaliser un homme, doit rendre l'Ouvrage & l'Auteur éternellement respectables. »

Selon Barbeyrac, l'œuvre et la grande connaissance dans les belles lettres garantissent l'immortalité de Grotius. Cette remarque de Barbeyrac est légitime, car c'est surtout l'œuvre qui rend son auteur célèbre.

En analysant le texte de Barbeyrac, nous avons constaté que selon Barbeyrac peu de gens s'intéressent au livre et que l'œuvre et sa grande connaissance doivent immortaliser Grotius. Cependant, nous avons aussi remarqué que Barbeyrac parle très peu d'idées de Grotius, et la raison pour cette action n'est pas claire. Mais il est plausible que Barbeyrac ne voulait pas parler de ces idées et que c'était un choix délibéré. En ce qui concerne la réception, il y a deux aspects à distinguer. Quand nous considérons ce que Jean Barbeyrac argumente dans son texte, nous constatons au premier lieu une glorification de la vie de Grotius, comme Grotius a vécu des révolutions et il a contribué à la diplomatie pendant les guerres. Au second lieu, nous voyons que les idées de Grotius ne sont pas souvent mentionnées. Nous constatons donc une opposition entre la vie de l'auteur et ses idées. De ce

texte nous pouvons alors conclure que Grotius était considéré comme un homme glorieux, mais ses idées étaient vues comme des idées moins pertinentes.

## 3.2 Burigny

### 3.2.1 La biographie de l'auteur

Jean Lévesque de Burigny, né en 1692, était un historien, qui en 1713, avec ses frères, Champeaux et Lévesque de Pouilly, a commencé à compiler un dictionnaire de connaissances universelles, semblable à une encyclopédie. Elle comprenait douze grands folios manuscrits, et ont fourni à Burigny le matériel suffisant pour ses travaux ultérieurs. En 1718, à La Haye, il travaille avec Saint-Hyacinthe sur le périodique *L'Europe savante*, à laquelle il contribue au moins la moitié. À son retour à Paris, il consacre son temps à la recherche historique et publie plusieurs ouvrages qui le qualifient de savant consciencieux.<sup>88</sup> Parmi ses œuvres, on peut citer: *Traité de l'autorité du pape* (1720), qui réduit l'autorité papale à une primauté de l'honneur ; *L'histoire des révolutions de l'empire de Constantinople* en 1750 et les biographies de Bossuet et du cardinal Duperron par exemple.<sup>89</sup>

### 3.2.2 Le texte

Le texte que nous présenterons vient de l'œuvre de Burigny qui s'appelle *La vie de Grotius, avec l'histoire de ses ouvrages*<sup>90</sup> qui est donc, comme le titre le suggère, une biographie. Dans cette biographie, Burigny analyse la vie de Grotius et les œuvres publiées par Grotius. Le texte a été publié en 1754, à Amsterdam chez Marc Michel Rey. Le paragraphe présentée est une partie du préface de l'auteur, donc ce préface traite la réception de Grotius.

Ce n'est pas seulement parce que c'est un des plus savant Auteurs qui ait jamais écrit, que l'on s'est déterminé à faire sa Vie : car si on ne le regardait que du côté de la science, & des livres excellents dont il a enrichi la République des Lettres, peut-être trouverait-on d'autres Savants qu'on pourrait lui comparer. Mais sa vie est si variée & remplie de tant de révolutions, que la Littérature n'en contient pas la partie la plus curieuse : bien différent en cela de la plupart des Gens de Lettres, dont la vie n'est pas l'histoire de leurs Ouvrages. D'ailleurs la sagesse de Grotius, sa modestie dans la prospérité, sa patience dans l'adversité, son attachement à ses devoirs, son amour pour la vertu, son ardeur pour la recherche de la vérité, ce désir ardent qui ne l'a jamais abandonné, de réunir tous les Chrétiens tous une même foi, le distinguent si

---

<sup>88</sup> -, « Jean Lévesque Burigny » [http://www.newworldencyclopedia.org/entry/Jean\\_Lévesque\\_Burigny](http://www.newworldencyclopedia.org/entry/Jean_Lévesque_Burigny), (consulté le 18 mai 2018)

<sup>89</sup> Ibid.

<sup>90</sup> BURIGNY, Jean Lévesque, *La vie de Grotius, avec les histoires de ses ouvrages*, Amsterdam, Marc Michel Rey, 1754

avantageusement de la plupart des autres Savants, que la vie peut être regardée comme un modèle pour tous ceux qui sont profession de Littérature.<sup>91</sup>

Dans ce texte nous voyons que le thème abordé est la personnalité d'un auteur, dans ce cas-ci, Grotius. Nous constatons aussi que l'auteur fait trois points essentiels : le fait que Grotius est sans rival, que les qualités de Grotius le font un modèle et un argument religieux.

Le premier point que fait Burigny est difficile à interpréter. Nous retrouvons ce point dans la citation suivante :

Mais sa vie est si variée & remplie de tant de révolutions, que la Littérature n'en contient pas la partie la plus curieuse

Nous constatons que Burigny veut parler de la vie de Grotius, parce que ces travaux peuvent être comparable avec des autres savants de l'époque. Nous voyons donc de l'appréciation pour Grotius, pour sa vie « remplie de révolutions ». Il faut aussi noter que les idées de Grotius ne sont presque pas mentionnées par Burigny, c'est la vie de l'auteur qui est la plus importante.

Cette perspective de Burigny est compréhensible comme bien que la France ait fait de la guerre pendant le règne de Louis XV, les ennemis n'ont jamais traversé la frontière française, donc il n'y avait pas de mal aux civils français et donc les Français, et aussi les auteurs Français vivaient dans une période de stabilité, donc Burigny ne connaît pas ses événements.

Ce qui nous amène au deuxième point : les qualités personnelles montrées par Grotius. Cet aspect est visible dans la citation suivante:

le distinguent si avantageusement de la plupart des autres Savants, que la vie peut être regardée comme un modèle pour tous ceux qui sont profession de Littérature.

L'énumération que donne Burigny sert à expliquer pourquoi Grotius est sans rival. Pourtant, Henk Nellen, l'auteur de la biographie *Hugo de Groot : een leven in strijd om vrede* Henk Nellen argumente que Grotius a rarement montré ces qualités. Selon Nellen, après la capture de Grotius et Oldenbarnevelt, Grotius est devenu moins héroïque :

---

<sup>91</sup> Ibid., p.5



« Après que Oldenbarnevelt ait été décapité et incertain de son propre destin, Grotius est devenu moins héroïque. Ainsi, il a montré quelques exploits déconcertants de lâcheté, dans laquelle Grotius a essayé de sauver sa vie en se dissociant d'Oldenbarnevelt avec un étalage de connaissances. »<sup>92</sup>

Cette observation de Nellen est intéressante car il faut donc nuancer les qualités de Grotius dont Burigny parle.

En ce qui concerne l'argument religieux, nous voyons cet argument dans le passage suivant:

son ardeur pour la recherche de la vérité, ce désir ardent qui ne l'a jamais abandonné, de réunir tous les Chrétiens tous une même foi

Cette remarque de Burigny est une référence aux œuvres théologiques de Grotius. Un œuvre comme *Le chemin vers la paix religieuse* (1642) est un exemple du désir de Grotius que Burigny nomme. Dans cette œuvre, Grotius argumente qu'il ne faut pas combattre des personnes de la même confession et que servir Dieu doit être l'argument le plus important.

En analysant le texte de Burigny, nous constatons au premier lieu que peu de gens s'intéressent au livre et que l'œuvre et sa grande connaissance doivent immortaliser Grotius. Cet aspect est renforcé par le fait que Burigny n'a pas rencontré ces événements et nous pouvons donc parler d'une glorification de la vie de Grotius. L'argument religieux que donne Burigny est aussi conforme à ce que nous avons déjà constaté dans le premier chapitre : le fait que Grotius était surtout connu pour ses travaux sur la discussion religieuse. En ce qui concerne la réception, il y a deux aspects à distinguer. Quand nous considérons ce que Jean Lévesque Burigny argumente dans son texte, nous constatons au premier lieu que selon Burigny Grotius est un homme remarquable, comme il a vécu des événements turbulents. Cependant, quand nous prenons en considération l'attention que Burigny prête aux idées de Grotius, nous remarquons que Barbeyrac parle très peu d'idées de Grotius, et la raison pour cette action n'est pas claire. Mais il est plausible que Barbeyrac ne voulait pas parler de ces idées et que c'était un choix délibéré.

---

<sup>92</sup> NELLEN, Henk, *Hugo de Groot: een leven instrijd om de vrede 1583-1645*, Amsterdam, Balans, 2007, p.256

## 3.3 Burlamaqui

### 3.3.1 La biographie de l'auteur

Jean Jacques Burlamaqui est né à Genève le 24 juin 1694. A l'âge de vingt-cinq ans, il est nommé professeur honoraire d'éthique et de droit de la nature à l'université de Genève. Avant de prendre ses fonctions, il a parcouru la France et l'Angleterre et il a fait la connaissance des plus éminents écrivains de l'époque. A son retour, il a commencé ses conférences et il a acquis bientôt une grande réputation, par la simplicité de son style et la précision de ses vues.<sup>93</sup>

Il a continué à donner des conférences pendant quinze ans, quand il a été contraint de démissionner par cause de maladie. Ses concitoyens l'ont tout de suite élu membre du conseil d'État, et il a acquis une réputation aussi élevée pour sa sagacité pratique que pour ses connaissances théoriques. Il meurt à Genève le 3 avril 1748.<sup>94</sup>

Ses œuvres principales étaient *Principes du droit naturel* écrit en 1747 et *Principes du droit politique* rédigé en 1751. Celles-ci ont passé à travers de nombreuses éditions, et ont été très largement utilisés comme manuels. Le style de Burlamaqui est simple et clair. Son principe fondamental peut être décrit comme utilitarisme rationnel, et à bien des égards, il ressemble à celui du philosophe anglais Richard Cumberland.<sup>95</sup>

### 3.3.2 Le texte

Le dernier texte que nous présenterons est un paragraphe de l'œuvre de Burlamaqui intitulée *Les principes de la loi naturelle*. Le texte est écrit en français et il est apparu en 1748 chez Barillot et fils, à Genève, la ville de naissance de Burlamaqui. Dans l'œuvre, Burlamaqui présente les idées principales sur la loi naturelle de Grotius, de Hobbes, de Pufendorf et d'autres auteurs. Le paragraphe sélectionné présente une idée de Grotius sur la loi naturelle. Il faut mentionner que l'œuvre consacre très peu d'attention aux idées de Grotius. Grotius est au total nommé huit fois, ce qui est négligeable. Nous pouvons donc assumer que Burlamaqui pensait les idées de Grotius n'étaient pas très importantes pour l'évolution de la définition de la loi naturelle.

Grotius reconnaît en effet que la loi de la nature est commune à toutes les nations; cependant il établit une loi positive des nations contredisant la loi de la nature, qui a acquis un

---

<sup>93</sup> -, «Jean Burlamaqui », [http://www.newworldencyclopedia.org/entry/Jean\\_Burlamaqui](http://www.newworldencyclopedia.org/entry/Jean_Burlamaqui) , (consulté le 20 mai 2018)

<sup>94</sup> Ibid.

<sup>95</sup> Ibid.

pouvoir d'obliger par suite de la volonté et du consentement de tous ou d'un grand nombre de nations. Il ajoute que les maximes de son droit des gens sont prouvées par la pratique perpétuelle des gens et le témoignage des historiens.

Mais il a été justement observé que cette prétendue loi des nations, contraire à la loi de la nature et investie néanmoins d'une force obligeant le peuple à y consentir ou non, est une supposition dépourvue de tout fondement. Peut-être que ce grand homme aurait pu expliquer un peu mieux ses pensées.<sup>96</sup>

Nous constatons que le texte fait partie de la réception de Grotius. Nous voyons aussi qu'il y a un seul thème dans le texte : le fait que Grotius a fait des erreurs. Nous trouvons ce thème dans le passage suivant, car il montre une opposition avec ce que Grotius a prétendu :

Mais il a été justement observé que cette prétendue loi des nations, contraire à la loi de la nature et investie néanmoins d'une force obligeant le peuple à y consentir ou non, est une supposition dépourvue de tout fondement

L'œuvre de Burlamaqui est en fait un résumé des théories proposées par un nombre de penseurs, y compris Grotius sur la loi naturelle. En ce qui concerne le droit naturel, nous voyons que la définition de ce terme est en évolution constante, d'Aristote jusqu'à Hobbes par exemple. Donc il est très probable que les idées de Grotius soient, trente ans plus tard, obsolètes, ce qui justifie les arguments de Burlamaqui.

Cependant, ce qui n'est pas justifiable, c'est la remarque que Burlamaqui fait à la fin de son discours :

« Peut-être que ce grand homme aurait pu expliquer un peu mieux ses pensées »

Cette remarque semble à une reproche à l'adresse de Grotius. Cette opinion montre bien la réception de Grotius. Comme nous avons vu dans le premier texte de Barbeyrac, les idées de Grotius n'étaient pas incontestables. La manière dont Burlamaqui le fait par contre, montre peu de respect mais il faut aussi considérer que cette attitude à l'égard de Grotius est caractéristique pour la période. Pendant les Lumières nous voyons que beaucoup on formule de règles pour la société et nous voyons aussi que nous collectons toutes les informations, dans *l'Encyclopédie*, par exemple. Burlamaqui fait la même action, mais plus spécifique, par

---

<sup>96</sup> BURLAMAQUI, Jean Jacques, *Les principes de la loi naturelle*, Amsterdam, Marc Michel Rey, 1754, p 197-198

conséquent, pour la loi naturelle. L' attitude critique vers Grotius convient donc avec cette période.

En analysant le texte de Burlamaqui, nous avons constaté que les idées de Grotius n'étaient pas considérées comme des idées pertinentes, quand nous considérons le nombre de fois que Grotius a été nommé par exemple. Ce paragraphe contient de la critique pour les idées de Grotius, ce qui convient avec l'attitude critique de l'époque. En ce qui concerne la réception de Grotius, nous pouvons dire que l'opposition entre la vie de Grotius et ses idées est au centre de l'argumentation de Burlamaqui. Il dit notamment que Grotius est un grand homme, mais au même temps il critique ses idées.

Dans ce chapitre nous avons constaté qu'il y a de différentes opinions vis-à-vis Grotius. Les deux premiers textes portent sur les qualités personnelles de Grotius, sur les événements que Grotius a vécu. Ces événements sont dignes d'attention et ils expliquent l'appréciation pour Grotius. Le texte de Burlamaqui par contre montre que la pensée de Grotius n'est pas incontestable, nous pouvons même dire que Burlamaqui suggère que les idées de Grotius sont obsolètes. Quant à la réception, nous voyons donc qu'il y a une vraie distinction entre Grotius en tant que personne et Grotius en ce qui concerne ses idées.

## Chapitre 4 – L’influence de la pensée de Grotius qu’on retrouve dans *l’Encyclopédie*

Dans le troisième chapitre nous nous focaliserons sur la réception de Grotius dans le contexte du mouvement des Lumières. Nous analyserons cette réception à partir de l’œuvre des Lumières le plus célèbre du XVIIIe siècle, *l’Encyclopédie* de Diderot et d’Alembert. Dans ce chapitre, nous débiterons l’argumentation par un analyse de l’Encyclopédie, ensuite, nous passerons aux domaines scientifiques dans lesquelles on retrouve Grotius et nous analyserons si les résultats sont en proportion avec les œuvres publiées.

### 4.1 L’Encyclopédie

*L’Encyclopédie*, ou *Dictionnaire raisonné des sciences*, apparue à partir de 1751, est un ouvrage de référence qui a été conçu avec la conviction que tout ce qui se trouve dans le monde pourrait être expliqué par une investigation rationnelle: il n’y avait pas seulement des disciplines abstraites, comme la philosophie naturelle et les mathématiques, mais aussi des sciences pratiques (mécanique, technologie, médecine) et des techniques artistiques, artisanales et artistiques.<sup>97</sup>

*L’Encyclopédie* différait de ses prédécesseurs des XVIIe et XVIIIe siècles, comme le *Cyclopaedia* (1728) de Ephraim Chambers, parce qu’elle met l’accent sur les arts et les métiers et elle s’appuie sur une grande variété de contributeurs importants pour enregistrer l’ensemble des connaissances humaines. Jean-Jacques Rousseau, Montesquieu et Voltaire étaient quelques-uns de ces écrivains éminents impliqués. Elle a été publiée à une époque où il y avait une grande augmentation d’alphabétisation et une explosion de la disponibilité des documents imprimés.<sup>98</sup>

C’était aussi un temps où les guildes protégeaient encore leurs compétences et leurs connaissances, avec des maîtres artisans qui enseignaient uniquement par le système d’apprentissage. Dans les représentations de machines, d’outils et d’instruments ont été gravés

---

<sup>97</sup> OUTRAM, Dorinda, *Panorama of the Enlightenment*, Los Angeles, Getty Productions, 2006, p. 46  
-, *L’Encyclopédie*, <https://www.britannica.com/topic/Encyclopedie>, <https://quod.lib.umich.edu/d/did/>, (consulté le 22 mai 2018), -, *L’Encyclopédie*, [http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/siècle\\_des\\_Lumières/130660](http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/siècle_des_Lumières/130660), (consulté le 22 mai)

<sup>98</sup> Ibid., p. 48

par un groupe d'artisans hautement qualifiés, Diderot lui-même a recueilli une grande partie de l'information par des heures d'observation.<sup>99</sup>

Toutefois, *l'Encyclopédie* n'était pas un appel à la révolution dans la France du milieu du XVIIIe siècle. Une encyclopédie de ce taille coûtait cher à produire et à acheter. Le marché visé était peut-être plus large, mais il était toujours composé de messieurs riches et instruits qui connaissaient l'histoire, la philosophie, la littérature, la science, la technologie et les arts. Les acheteurs de l'œuvre comprenaient la noblesse, les officiers militaires, le clergé, les fonctionnaires parlementaires et les professionnels du droit.<sup>100</sup>

Selon Dorinda Outram, *l'Encyclopédie* est « le meilleur symbole de cette volonté de rassembler toutes les connaissances disponibles et de les répandre auprès du public – d'un public éclairé. »<sup>101</sup> *L'Encyclopédie* est donc très caractéristique pour sa période.<sup>102</sup>

## 4.2 Les domaines dans lesquels on retrouve Grotius

Dans cette partie nous analyserons les différents domaines dans lesquels le nom de Grotius a été mentionné. Le travail sur *l'Encyclopédie* commençait déjà en 1747, quand Diderot entreprit la direction générale des travaux de l'Encyclopédie, à l'exception de ses parties mathématiques, qui étaient rédigées par d'Alembert. Dix-sept volumes du texte de l'Encyclopédie ont été publiés entre 1751 et 1765 et 11 volumes de plaques ont également été publiés entre les années 1762 et 1772, donc un total de 28 volumes. Ceux-ci étaient complétés en 1776-1777 par cinq autres volumes - quatre de texte et un de planches d'illustration - et deux volumes d'index en 1780. Ces sept volumes, plus les 28 préparés par Diderot, constituent la première édition de l'Encyclopédie en 35 volumes.<sup>103</sup>

---

<sup>99</sup> Ibid., p.46

<sup>100</sup> OUTRAM, Dorinda, *Panorama of the Enlightenment*, Los Angeles, Getty Productions, 2006, p. 52

<sup>101</sup> -, *L'Encyclopédie*, [http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/siècle\\_des\\_Lumières/130660](http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/siècle_des_Lumières/130660), (consulté le 22 mai 2018)

<sup>102</sup> OUTRAM, Dorinda, *Panorama of the Enlightenment*, Los Angeles, Getty Productions, 2006, p. 52

<sup>103</sup> Ibid.

l'Université de Chicago a créé une version digitale de l'*Encyclopédie* qui comprend tout le corpus, 35 volumes au total. En cherchant sur des mots-clés, nous voyons que le nom de Grotius a été mentionné 148 fois. Dans le tableau ci-dessous les résultats sont présentés :

Théologie	54
Géographie	23
Droit politique	22
Histoire ancienne	10
orale	10
Droit naturelle	9
La guerre	8
Histoire de juifs	3
Jurisprudence	3
Belles-Lettres	2
Histoire moderne	2
Botanique exotique	1
Physiologie	1

Le premier point que nous pouvons faire à partir de la graphique c'est que les domaines sont extrêmement divers : nous parlons de la théologie, des Belles-Lettres et même de la botanique. Grotius peut donc être considéré comme un vrai humaniste, une personne qui peut se développer dans des différents domaines (scientifiques). En ce qui concerne la réception de Grotius, le fait qu'il a été mentionné dans tel multitude de domaines veut déjà dire qu'il peut être considéré comme un homme d'un grand statut.

Nous voyons que 35 pourcent des données sont liées à la théologie, ce qui n'est pas étonnant, comme Grotius a aussi écrit des livres sur la théologie, comme *Oridnum Pietas* (la Piété des Etats) en 1613 ou *Via ad pacem ecclesiasticam* ( Le Chemin vers la paix religieuse) en 1642. Au XVIIIe siècle, il y avait encore des grandes discussions sur la foi, et l'*Encyclopédie* montre les différentes perspectives, y compris donc la perspective de Grotius.

Nous trouvons un exemple de la pensée religieuse de Grotius dans le texte de Mallet, l'abbé Edme François (1713-1755).<sup>104</sup> Mallet a contribué à l'Encyclopédie depuis 1747 et il a écrit surtout des articles sur le commerce, l'histoire et la religion. Un exemple de ce dernier aspect est visible dans la citation suivante, qui traite l'origine de Salomon :

Grotius s'est élevé contre un sentiment si unanime, prétendant que l'ecclésiaste est postérieur à Salomon, & la preuve qu'il en apporte, c'est qu'on trouve dans ce livre des termes qui ne se rencontrent que dans Daniel, Esdras, & les paraphrases chaldéennes : allégation bien frivole, car Grotius a-t-il prouvé que Salomon n'entendoit pas la langue chaldéenne? D'ailleurs la raison de Grotius iroit donc à prouver que Moïse n'est pas l'auteur de la Genèse, parce qu'on trouve dans ce livre deux ou trois mots qui ne peuvent venir que de racines arabes ; & parce qu'on en trouve plusieurs dans le livre de Job qui sont dérivées de l'arabe, du chaldéen & du syriaque. Un professeur de Wirtemberg prétend que la véritable raison qui empêchoit Grotius de reconnoître Salomon pour auteur de l'ecclésiaste, c'est qu'il trouvoit que pour son tems il parloit trop clairement & trop précisément du jugement universel, de la vie éternelle & des peines de l'enfer ; comme si ces vérités ne se trouvoient pas aussi nettement énoncées dans le livre de Job, dans les psaumes & dans le pentateuque, dont les deux derniers sont évidemment antérieurs à Salomon.<sup>105</sup>

Dans cette citation, nous voyons que l'argumentation de Grotius est présentée et nous voyons de plus qu'il n'a pas une introduction de Grotius, donc Mallet a assumé que tout le monde connaît Grotius, ce qui est déjà très intéressant. Un autre aspect que nous voyons dans ce passage c'est le fait que pour renforcer l'argumentation de Grotius, les pensées d'un professeur de Wirtemberg ont été ajoutées. Les pensées de ce professeur proviennent de *Le grand dictionnaire historique, ou le Mélange curieux de l'Histoire sacrée et profane* de Louis Moréri.<sup>106</sup> Ce dictionnaire, écrit à partir de 1674, est considéré comme le précurseur de *l'Encyclopédie* de Diderot et Alembert. Nous voyons donc qu'il y a une documentation claire, caractéristique pour cette période, qui soutient l'argumentation de Grotius.

Nous constatons aussi que la partie du droit consiste 20% de la totalité. Ce pourcentage est aussi proportionnel avec le nombre d'œuvres que Grotius a écrit sur le droit.

---

<sup>104</sup> KAFKER, Franz, « The Encyclopedists as individuals: a biographical dictionary of the authors of the Encyclopédie », <https://artflsrv03.uchicago.edu/philologic4/kafker/navigate/1/83/>, (consulté le 08-06)

<sup>105</sup> MALLET, « Ecclésiastique », *L'Encyclopédie*, Volume V, 1755, p. 222, <https://artflsrv03.uchicago.edu/philologic4/encyclopedie1117/navigate/5/0/0/0/0/0/0/241/?byte=2521725>, (consulté le 08-06)

<sup>106</sup> -, « Dictionnaire de Moréri » <https://artfl-project.uchicago.edu/content/dictionnaire-de-moréri>, (consulté le 08-06)



Parmi les 14 œuvres que Grotius a publié, il y a trois livres qui portent sur le droit, notamment *Parallelon rerumpublicarum* (Comparaison de constitutions) en 1602, *De iure praedae* (Sur le droit de capture) en 1604 et naturellement *De iure belli ac pacis* en 1625.

Un exemple de la pensée sur les droits est présenté par le texte écrit par Louis, le chevalier de Jaucourt. Avec ses articles sur l'histoire, la religion et les droits, Jaucourt a contribué depuis 1728 à un périodique trimestriel publié à Amsterdam, qui s'appelle *la Bibliothèque raisonnée des ouvrages des savans de l'Europe*, qui peut aussi être vu comme un précurseur de l'Encyclopédie.<sup>107</sup> Nous trouvons un exemple de ses pensées dans la situation suivante qui explore la vision de Grotius sur la loi naturelle :

Concluons que la loi naturelle, qui a pour but notre conservation, n'exige point une patience sans bornes, qui tendroit manifestement à la ruine du genre humain. Voyez dans Grotius les solides réponses qu'il fait à toutes les objections contre le droit de se défendre. Je dis plus : la loi naturelle ne nous permet pas seulement de nous défendre, elle nous l'ordonne positivement, puisqu'elle nous prescrit de travailler à notre propre conservation. Il est vrai que le Créateur y a pourvû par l'instinct naturel qui porte chacun à se défendre, ensorte qu'on péchera plutôt de l'autre côté que de celui ci ; mais cela même prouve que la juste défense de soi-même n'est pas une chose absolument indifférente de sa nature, ou seulement permise. Il est vrai cependant que non-seulement l'on peut dans l'état de nature, mais que l'on doit même quelquefois renoncer aux droits de se défendre.<sup>108</sup>

Dans ce passage, nous voyons que Louis trouve que Grotius fournit des solides réponses. Nous constatons aussi que Louis fait référence aux travaux de Grotius, donc il y a une documentation, qui est, comme déjà expliqué, caractéristique pour cette période. Un autre aspect intéressant c'est la relation entre ces droits et la religion. De nos jours, quant aux droits, nous ne prenons souvent pas en compte l'aspect religieux, tandis qu'au XVIIIe siècle ces deux aspects étaient étroitement liés. Un autre aspect qu'il faut nommer est le fait que Jaucourt présente les idées de Grotius comme raison de se défendre. Nous pouvons voir cette raison comme un lien avec la Révolution Française, car pendant la Révolution, le peuple se basait aussi le droit de la juste défense de soi-même. Nous voyons ici donc un exemple de

---

<sup>107</sup> KAFKER, Franz, « The Encyclopedists as individuals: a biographical dictionary of the authors of the Encyclopédie », <https://artflsrv03.uchicago.edu/philologic4/kafker/navigate/1/60/>, (consulté le 08-06)

<sup>108</sup> JAUCOURT, « Défense de soi-même », *L'Encyclopédie*, Volume IV, 1754, p. 735, <https://artflsrv03.uchicago.edu/philologic4/encyclopedie1117/navigate/4/0/0/0/0/0/0/740/?byte=8232969>, (consulté le 08-06)

l'argumentation de Grotius qui est utilisée pour légitimer une défense de soi-même, qui peut être une révolte.

Quant à la réception, nous pouvons conclure que Grotius a été nommé dans une grande variété de domaines et nous observons que dans les exemples présentés, la vision de Grotius a été documentée.

## 5. Conclusion

Dans la conclusion nous résumerons les points essentiels et nous répondrons à notre question de recherche. Premièrement, nous résumerons les conclusions des chapitres, commençant avec le premier chapitre. Ensuite, nous répondrons à la question de recherche et nous examinerons si la conclusion diffère de l'hypothèse proposée dans l'introduction.

Dans le premier chapitre, nous avons pu constater que la vie de Grotius était turbulente. Considéré comme un enfant prodige, il s'est développé comme diplomate grâce aux connections de ses parents. De plus, il a largement contribué à la guerre de Quatre-Vingts Ans et il a joué un grand rôle dans le conflit religieux pendant cette période. Ces événements l'ont beaucoup influencé, comme déjà mentionné dans le premier chapitre. Ses pensées sont parfois une référence aux événements de la guerre. Un exemple de cette relation se trouve dans le fait que dans *De iure belli ac pacis*, dans le troisième et le quatrième livre, le souverain joue un rôle central. Selon le troisième livre, un souverain a certaines responsabilités.

Il est intéressant d'appliquer ce devoir du souverain au contexte de la guerre de Quatre-Vingts Ans. L'Acte de la Haye de 1581, dans lequel les états généraux proclament l'indépendance des Provinces-Unies soutient notamment que Philippe II a abandonné les provinces, non pas le contraire, parce que Philippe n'aurait pas pris sa responsabilité de gouverner les provinces. Il est probable que cette raison derrière la déclaration d'indépendance de Provinces-Unies ait inspiré Grotius, comme le troisième livre est consacré à justifier cette idée. Le quatrième livre suggère qu'on ne peut pas se révolter contre le souverain, sauf si l'occupation est illégitime. On peut discuter sur la légitimité de l'occupation espagnole des Pays-Bas, car le pays était acquis via un mariage. Un autre aspect intéressant de l'Acte de la Haye c'est le fait que l'objectif n'était pas de devenir indépendant, mais c'était de rechercher un autre souverain, ce qui semble moins rebelle et plus légitime. Cette subtilité de l'Acte de la Haye montre une nuance importante. On peut dire qu'on retrouve cette même nuance dans l'œuvre de Grotius ; les pensées de Grotius sont très loin du pacifisme, comme il exprime de façon concise :

On ne cherche pas à faire la paix pour faire la guerre, mais au contraire on fait la guerre pour avoir la paix.<sup>109</sup>

Le deuxième chapitre est consacré au placement de la pensée de Grotius dans le discours sur la définition de *loi naturelle*. Nous avons constaté que cette définition était en une évolution constante, mais nous avons aussi vu que les penseurs comme Hobbes et Pufendorf se basent sur les idées de Grotius. Ils utilisent les idées de Grotius et ils les adaptent à leur propre vision.

Passons au troisième chapitre dans lequel nous avons analysés les textes. Dans le texte de Barbeyrac, quand nous considérons ce que Jean Barbeyrac argumente dans son texte, nous constatons au premier lieu une glorification de la vie de Grotius, comme Grotius a vécu des révolutions et il a contribué à la diplomatie pendant les guerres. Au second lieu, nous voyons que les idées de Grotius ne sont pas souvent mentionnées. Nous constatons donc une opposition entre la vie de l'auteur et ses idées. De ce texte nous pouvons alors conclure que Grotius était considéré comme un homme glorieux, mais ses idées étaient vues comme des idées moins pertinentes.

Le deuxième auteur est Burigny. Selon le texte de Burigny il y a trois points essentiels : le fait que Grotius est sans rival, que les qualités de Grotius le font un modèle et un argument religieux. Quand nous considérons ce que Jean Lévesque Burigny argumente dans son texte, nous constatons au premier lieu que selon Burigny Grotius est un homme remarquable, comme il a vécu des événements turbulents. Cependant, quand nous prenons en considération l'attention que Burigny prête aux idées de Grotius, nous remarquons que Barbeyrac parle très peu d'idées de Grotius, et la raison pour cette action n'est pas claire. Mais il est plausible que Barbeyrac ne voulait pas parler de ces idées et que c'était un choix délibéré.

Le dernier texte est de Burlamaqui, dans lequel il a argumenté que Grotius a fait des erreurs en ce qui concerne la définition de la loi naturelle. En ce qui concerne la réception de Grotius dans le texte, nous pouvons dire que l'opposition entre la vie de Grotius et ses idées

---

<sup>109</sup> NELLEN, Henk, *Hugo de Groot: een leven instrijd om de vrede 1583-1645*, Amsterdam, Balans, 2007

est au centre de l'argumentation de Burlamaqui. Il dit notamment que Grotius est un grand homme, mais au même temps il critique ses idées.

Ensuite, dans le troisième chapitre nous avons vu que Grotius a été nommé dans plusieurs domaines. Nous pouvons donc estimer que Grotius a été considéré comme un vrai humaniste, une personne qui peut se développer dans des différents domaines (scientifiques). De plus, nous constatons que le domaine le plus mentionné est celui de la théologie, ce qui n'est pas étonnant, considérant que Grotius a écrit principalement sur la religion. Nous avons aussi examiné deux exemples dans lesquels Grotius a été mentionné. Dans le premier texte sur la théologie, nous voyons qu'il existe une documentation claire. Le deuxième texte sur le droit de se défendre donne de l'information intéressante. Les idées de Grotius sont notamment présentées comme une raison qui légitime la défense de soi-même. Nous pouvons voir cette raison comme un lien avec la Révolution Française, car pendant la Révolution, le peuple se basait aussi le droit de la juste défense de soi-même. Nous voyons ici donc un exemple de l'argumentation de Grotius qui est utilisée pour légitimer une défense de soi-même, qui peut être une révolte. Cet exemple est en réalité en contradiction avec ce que Grotius a écrit dans son troisième et quatrième livre dans *De iure belli ac pacis*. Dans ces livres, il argumente que il est illégitime de renverser le système politique, ce qui est donc en contradiction avec ce que l'auteur dit.

Quand nous combinons ces résultats nous voyons qu'il y a plusieurs aspects à mentionner. Le premier point que nous remarquons c'est l'importance de la biographie de Grotius. Les événements que Grotius a vécu étaient essentiels pour ses pensées, mais ils étaient également importants pour la réception. Selon Barbeyrac et Burigny, c'est la biographie qui rend l'œuvre de Grotius intéressante. Le deuxième point intéressant est le fait qu'il y a peu d'intérêt pour les travaux de Grotius, comme en témoignent les textes de Barbeyrac et de Burigny. Encore une fois, ces deux auteurs réfèrent aux qualités de Grotius pour argumenter pourquoi il faut lire ses travaux.

Le texte de Burlamaqui diffère beaucoup des autres deux textes, comme il est plus critique. Toutefois, cette source est essentielle comme elle fait épreuve du fait que la philosophie de Grotius est contestée et que ses idées étaient considérées comme (presque) obsolètes.

Passons à la question de recherche. La question de recherche formulée était : Comment Grotius est-il reçu dans le monde savant au XVIIIe siècle? Nous avons pu constater que Grotius, en tant qu'auteur, était considéré comme un grand auteur, qui a vécu une vie intéressante et qui a basé ses idées à partir de ces expériences. C'est cet aspect biographique qui le rend intéressant et original. Quant aux idées de Grotius, par contre, nous voyons qu'elles sont plus contestées. Burlamaqui s'opposé clairement à la philosophie de Grotius. Il y a donc deux aspects à considérer : Grotius en tant qu'auteur, et les pensées de Grotius, il existe donc, en fait, deux réceptions. L'opposition entre ces deux réceptions est pertinente. Nous pouvons donc conclure qu'en ce qui concerne la réception de Grotius, il y a vraiment deux aspects qu'il faut analyser : l'auteur en tant que personne et ses pensées. La réception de ces deux aspects s'oppose. Est-ce qu'un auteur peut-il être considéré comme un auteur important quand on considère que ses idées sont considérées comme obsolètes ?

Tout compte fait, l'hypothèse était partiellement correcte. Dans l'hypothèse, nous assumons que Grotius était considéré comme un grand auteur avec des idées pertinentes. Dans cette recherche nous avons par contre constaté que si nous voulons parler de la réception de Grotius, il faut en réalité parler de la vie de Grotius et également sur les idées de Grotius, comme ces réceptions diffèrent beaucoup. Cette opposition est si grande, qu'il est en réalité difficile de répondre à la question centrale. En somme, cette distinction entre la vie de l'auteur d'un côté et ses idées de l'autre, contribue au fait qu'il est impossible à fournir une seule réponse à la question centrale.

# Bibliographie

## Sources primaires

- BURIGNY, *Vie De Grotius, Avec L'Histoire De Ses Ouvrages, Et des Négociations auxquelles il fut employé : Avec de nouvelles Remarques*, Amsterdam, Marc Michel Rey, 1754
- BURLAMQUI, Jean Jacques, *Vie de Grotius, avec l'histoire de ses ouvrages*, Amsterdam, Marc Michel Rey, 1754
- GROTIUS, Hugo, *Le droit de la guerre et de la paix*, Paris, Guillaumin, 1625
- GROTIUS, Hugo, traduction par Barbeyrac, *Le droit de la guerre et de la paix*, Paris, Guillaumin, 1625
- JAUCOURT, « Défense de soi-même », *L'Encyclopédie*, Volume IV, 1754, p. 735,  
<https://artflsrv03.uchicago.edu/philologic4/encyclopedie1117/navigate/4/0/0/0/0/0/0/740/?byte=8232969>, (consulté le 08-06)
- MALLET, « Eccléastique », *L'Encyclopédie*, Volume V, 1755, p. 222,  
<https://artflsrv03.uchicago.edu/philologic4/encyclopedie1117/navigate/5/0/0/0/0/0/0/241/?byte=2521725>, (consulté le 08-06)

## Sources secondaires

- -, « Dictionnaire de Moréri »  
<https://artfl-project.uchicago.edu/content/dictionnaire-de-moréri>, (consulté le 08-06)
- -, « Jean Lévesque Burigny »  
[http://www.newworldencyclopedia.org/entry/Jean\\_Lévesque\\_Burigny](http://www.newworldencyclopedia.org/entry/Jean_Lévesque_Burigny), (consulté le 18 mai 2018)
- -, « L'Encyclopédie »,  
[http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/siècle\\_des\\_Lumières/130660](http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/siècle_des_Lumières/130660), consulté le (22 mai 2018)
- -, « Pufendorf's moral and political Philosophy »,  
<https://plato.stanford.edu/entries/pufendorf-moral/>, (consulté le 08 juin 2018)

- -, « The History of Utilitarianism »  
<https://plato.stanford.edu/entries/utilitarianism-history>, (consulté le 08 juin 2018)
- -, «Jean Burlamaqui »,  
[http://www.newworldencyclopedia.org/entry/Jean\\_Burlamaqui](http://www.newworldencyclopedia.org/entry/Jean_Burlamaqui) , (consulté le 20 mai 2018)
- -, « L'Encyclopédie », <https://www.britannica.com/topic/Encyclopedie>,  
<https://quod.lib.umich.edu/d/did/>, (consulté le 22 mai 2018)
- ARISTOTLE, *Ethica Nicomachea*, éd. M. Hupperts, Eindhoven, 2004
- BAEL, Christophe, « Grotius et le ius circa sacra », *Presses Universitaires de France*, volume 4, n° 241, 2008, p. 709-724
- EDELSTEIN, Dan, « War and Terror : the Law of Nations, from Grotius to the French Revolution », *French Historical Studies*, volume 31, issue 2, 2008 p. 229 - 262
- HAGGENMACHER, Peter, *Grotius et la doctrine de la guerre juste*, Genève, Graduate Institute Publications, 1983
- HOBBS, Thomas, *Leviathan, or The Matter, Forme & Power of a Common-Wealth Ecclesiasticall and Civil*, Londres, Crooke, 1651
- <https://artflsrv03.uchicago.edu/philologic4/encyclopedie1117/navigate/4/0/0/0/0/0/0/740/?byte=8232969>, (consulté le 08-06)
- KAFKER, Franz, « The Encyclopedists as individuals: a biographical dictionary of the authors of the Encyclopédie »,  
<https://artflsrv03.uchicago.edu/philologic4/kafker/navigate/1/60/>, (consulté le 08-06)
- KAFKER, Franz, « The Encyclopedists as individuals: a biographical dictionary of the authors of the Encyclopédie »,  
<https://artflsrv03.uchicago.edu/philologic4/kafker/navigate/1/83/>, (consulté le 08-06)
- LEBRUN, François, *Le 17e siècle*, Paris, Armand Collin, 2013
- NADEAU, SADAA, *Guerres justes et injustes: argumentation morale avec*



- exemples historiques*, Paris, Philosophies, 2009
- NELLEN, Henk, *Hugo de Groot: een leven instrijd om de vrede 1583-1645*, Amsterdam, Balans, 2007
  - OUTRAM, Dorinda, *Panorama of the Enlightenment*, Los Angeles, Getty Productions, 2006
  - ROUSSEAU, BACHOFEN ET SPECTOR, *Principes du droit de la guerre – Écrits sur la paix perpétuelle*, Paris, Vrin, 2008
  - SPINOSA, Benoît, *Hobbes*, Paris, Les Belles Lettres, 2014
  - THOMSON, Erik, « France's Grotian Moment ? Hugo Grotius and Cardinal Richelieu's commercial statecraft », *French History*, volume 21, issue 4, 2007, p.377 - 394
  - TROUSON, Raymond, *Dictionnaire de Jean-Jacques Rousseau*, Paris, Honoré Champion, p.393
  - TUCK, Richard, *The Rights of War and Peace*, Gloucestershire, Clarendon Press, 1999
  - UNIVERSITÉ DE CHICAGO, *l'Encyclopédie*, <https://artflsrv03.uchicago.edu/philologic4/encyclopedie1117/query?report=concordance&method=proxy&attribution=&objecttype=&q=Grotius&start=51&end=75>, (consulté le 22 mai)
  - Université de Lille, *Schéma pour l'explication d'un texte historique*, [http://angellier.biblio.univ-lille3.fr/ressources/explicationdetexte\\_historique.htm](http://angellier.biblio.univ-lille3.fr/ressources/explicationdetexte_historique.htm), consulté le 3 mars 2018
  - VANDERJAGT Arjo, « Die Berliner Hugonotten und der Fall Barbeyrac » *Brill's studies in intellectual History*, volume 204, 2011, p.91-184
  - WISSENBURG, Marcel, *Aristoteles en de Ethica*, <http://www.wissenburg.org/pdf/aristoteles.pdf>, (consulté le 22 avril)

